



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**PAYS DE MORTAGNE (85)**

2024

Un document cartographique pour une vision globale des enjeux  
environnementaux du territoire





# sommaire

**04**

04  
06

**08**

08  
10  
12

**14**

14  
18  
20  
22  
24  
26

**Milieux naturels**  
Les cours d'eau  
Les zones humides  
Les étangs  
Les mares  
Les boisements  
Les haies

**28**

28  
30  
32

**Aménagement du territoire**  
L'occupation du sol - Corine Land Cover  
Le registre Parcellaire graphique  
La pollution lumineuse

**34**

34  
35  
40  
44  
48  
52  
56  
62  
64

**Biodiversité**  
Portail Biodiv' Pays de la Loire  
Les plantes à fleurs et fougères  
Les amphibiens  
Les reptiles  
Les oiseaux  
Les mammifères  
Les invertébrés  
Cours d'eau patrimoniaux  
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

**66**

66  
68  
70

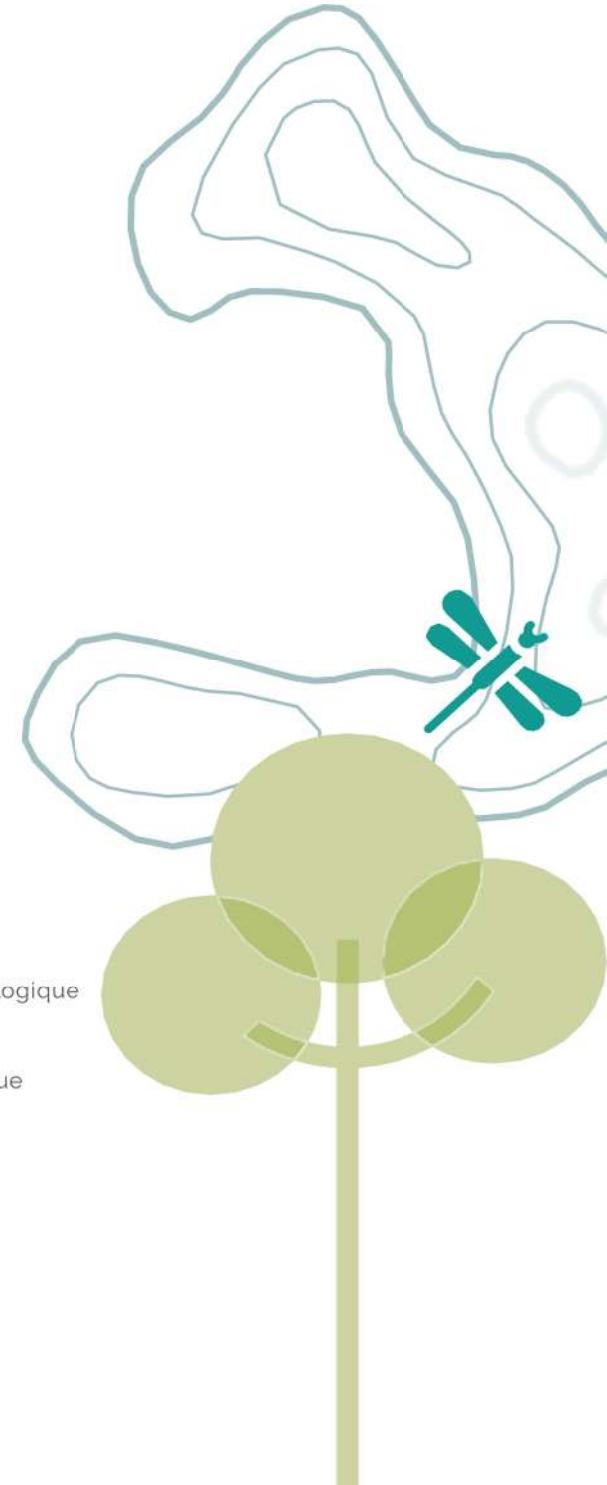
**Zonage nature**  
Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique  
Faunistique et Floristique  
Les Espaces Naturels Sensibles  
Les sites Natura 2000

**71**

**Synthèse**

**72**

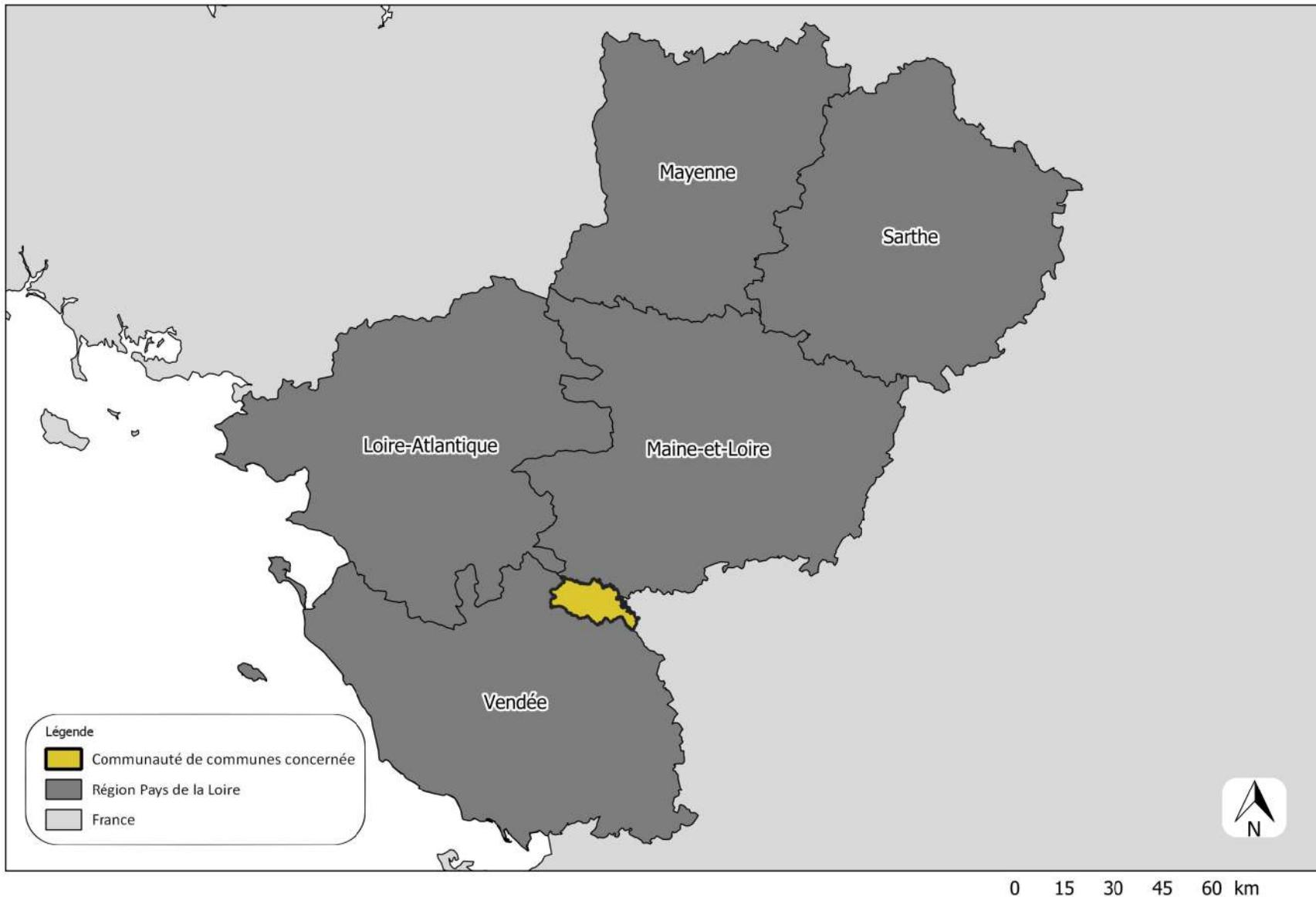
**Fournisseurs de données et partenaires**



# géographie administrative

## DU TERRITOIRE

Localisation  
de la communauté de communes  
en Pays de la Loire



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

La communauté de communes du Pays de Mortagne se situe dans la région Pays de la Loire, au nord-est du département de la Vendée. D'un point de vue administratif, les communes de l'intercommunalité appartiennent au canton de Mortagne-sur-Sèvre et à l'arrondissement de la Roche-sur-Yon.

La communauté de communes du Pays de Mortagne est issue du SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) du Canton de Mortagne-sur-Sèvre créé en 1971, selon le territoire actuel comprenant 12 communes. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, deux communes fusionnent, ainsi Chambretaud et La Verrie forment la commune nouvelle Chanverrie. L'intercommunalité regroupe désormais 11 communes d'un seul tenant et sans enclave.

### L'ESSENTIEL

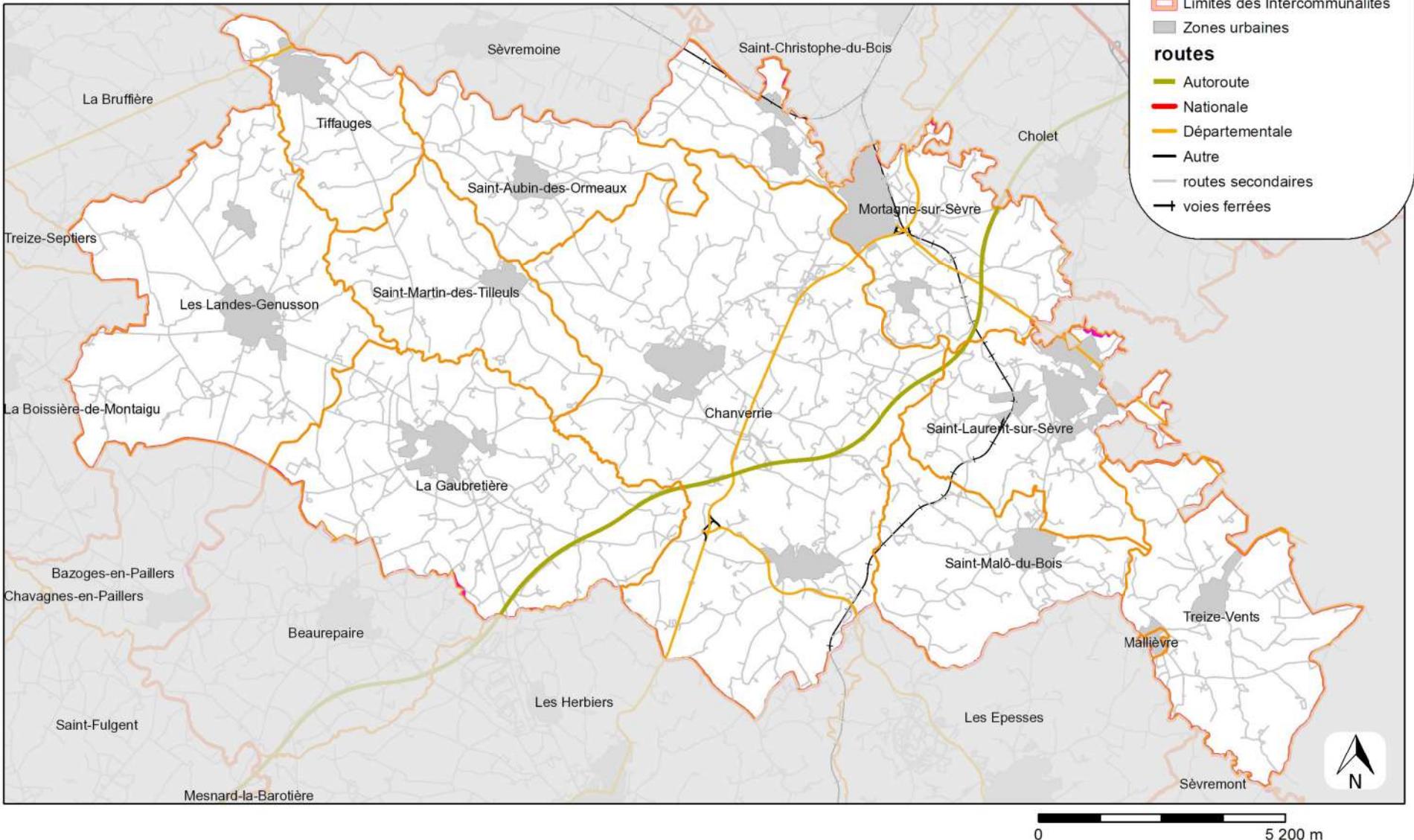
- Région des Pays de la Loire | Département de la Vendée
- Regroupement de 11 communes



# géographie administrative

## DU TERRITOIRE

### Les communes



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

D'une superficie de 280 km<sup>2</sup>, la communauté de communes du Pays de Mortagne regroupe 11 communes, soit La Gaubretière, Les Landes-Genusson, Mallièvre, Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Aubin-des-Ormeaux, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Malô-du-Bois, Saint-Martin-des-Tilleuls, Tiffauges, Treize-vents et Chanverrie.

Le siège de l'intercommunalité est basé à Mortagne-sur-Sèvre. La commune la plus grande est Chanverrie et la plus peuplée est Mortagne-sur-Sèvre avec plus 6 000 habitants. Par sa superficie, Mallièvre est la plus petite commune du département et de la région Pays de la Loire. Ainsi, la densité de population varie de 65 hab./km<sup>2</sup> pour Treize-Vents à 1 235 hab./km<sup>2</sup> pour Mallièvre (recensement 2019).

### L'ESSENTIEL

- 11 communes, près de 23 000 habitants
- 120 hab./km<sup>2</sup> en moyenne



**Superficie, population et densité par communes**  
(Source : INSEE 2019)

Classement par ordre d'importance :

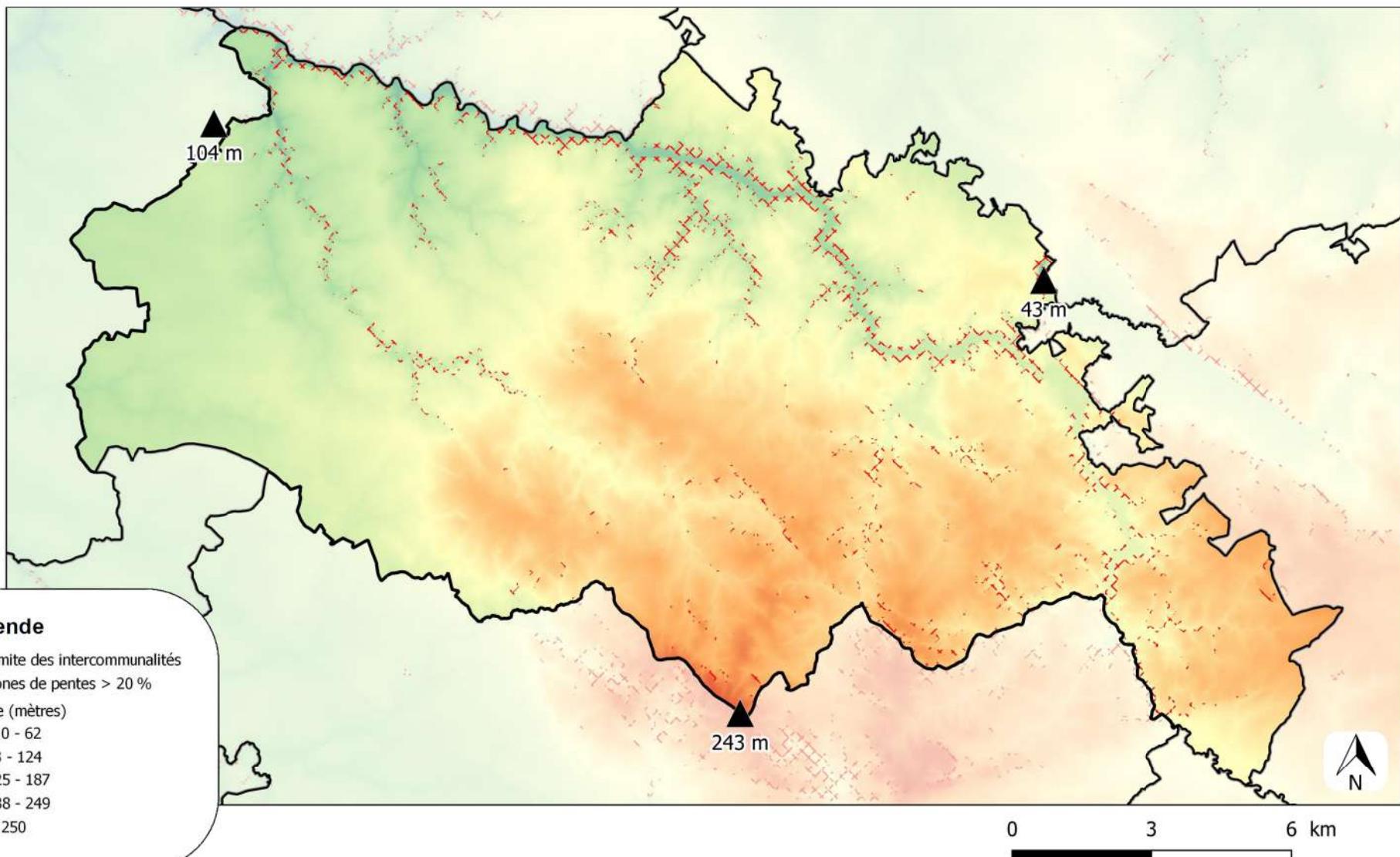


Commune	Superficie (ha)	Nombre habitants	Densité (hab. / km <sup>2</sup> )
La Gaubretière	3 033	3 085	102
Les Landes-Genusson	3 133	2 407	77
Mallièvre	20	247	1 235
Mortagne-sur-Sèvre	2 194	6 000	273
Saint-Aubin-des-Ormeaux	1 263	1 330	105
Saint-Laurent-sur-Sèvre	1 579	3 620	229
Saint-Malô-du-Bois	1 428	1 610	113
Saint-Martin-des-Tilleuls	1 403	1 075	77
Tiffauges	992	1 581	159
Treize-Vents	1 912	1 252	65
Chanverrie	5 921	5 489	93
<b>CC Pays de Mortagne</b>	<b>22 878</b>	<b>27 696</b>	<b>121</b>

# géographie physique

## DU TERRITOIRE

### Le relief



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

Au contrefort du massif armoricain, la communauté de communes présente un relief marqué avec une altitude élevée pour le département. En effet, 80 % du territoire se situe à plus de 100 m au-dessus du niveau de la mer. De plus, le point bas de l'intercommunalité, localisé dans le fond de la carrière de La Roche Atard, affiche quand-même 43 m d'altitude. Le point haut est localisé dans l'extrême sud de la commune de Chanverrie et culmine à 243 m d'altitude soit plus haut que son voisin, le très renommé Mont des Alouettes (232 m).

Par ailleurs, l'altitude de l'intercommunalité suit nettement un gradient nord-sud. Au nord, le relief plus modeste est marqué par les rivières et leurs affluents (Sèvre nantaise, Crûme) et concentre les zones de pentes et les points bas. Tandis que les collines granitiques se déploient sur la moitié sud du territoire.

### L'ESSENTIEL

- 80 % du territoire avec une altitude supérieure à 100 m
- 4 % du territoire a une altitude supérieure à 200 m

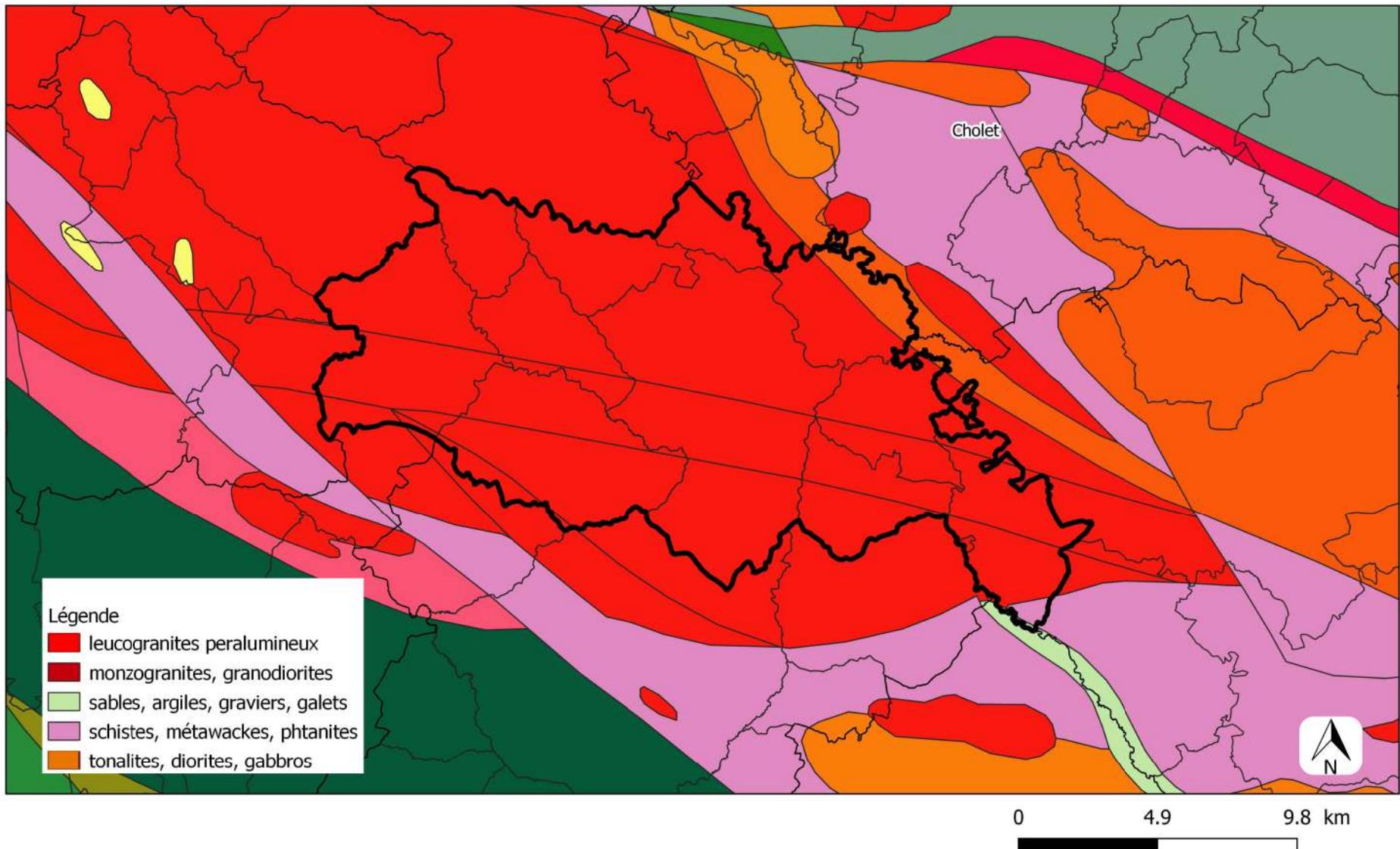
Altitude (m)	Superficie du territoire (ha)
< 50	24
50-100	4 300
101-150	10 280
150-200	7 774
> 200	940

*Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.*

# géographie physique

## DU TERRITOIRE

### La géologie



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

La géologie du territoire est largement dominée par des roches granitiques. Par sa composition, le granite confère un pH acide au sol et à la ressource en eau. De plus, cette roche imperméable favorise la présence de zones humides.

### L'ESSENTIEL

- Territoire sur roches granitiques qui favorisent la présence de zones humides

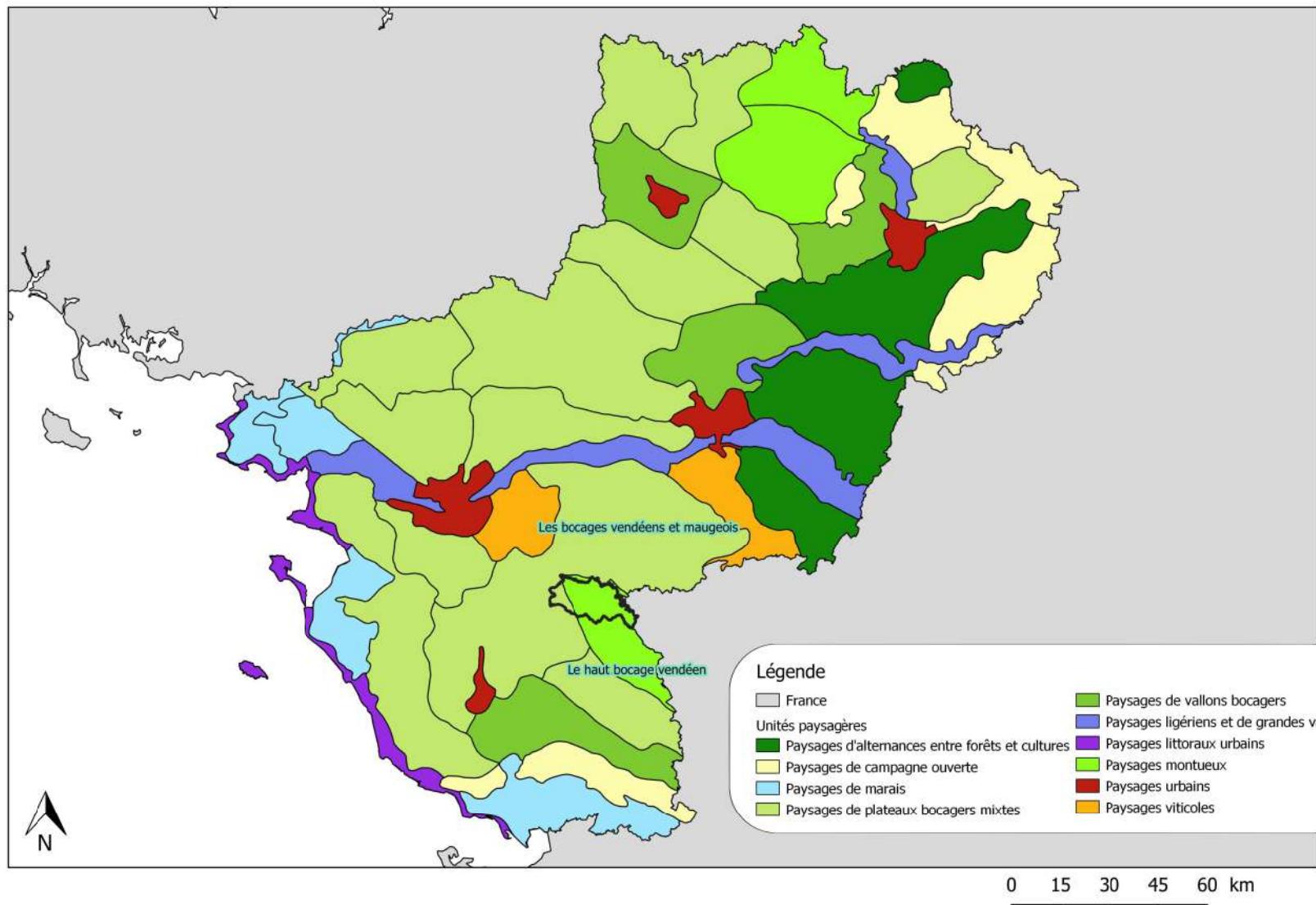
*La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.*



# géographie physique

## DU TERRITOIRE

### Les unités paysagères

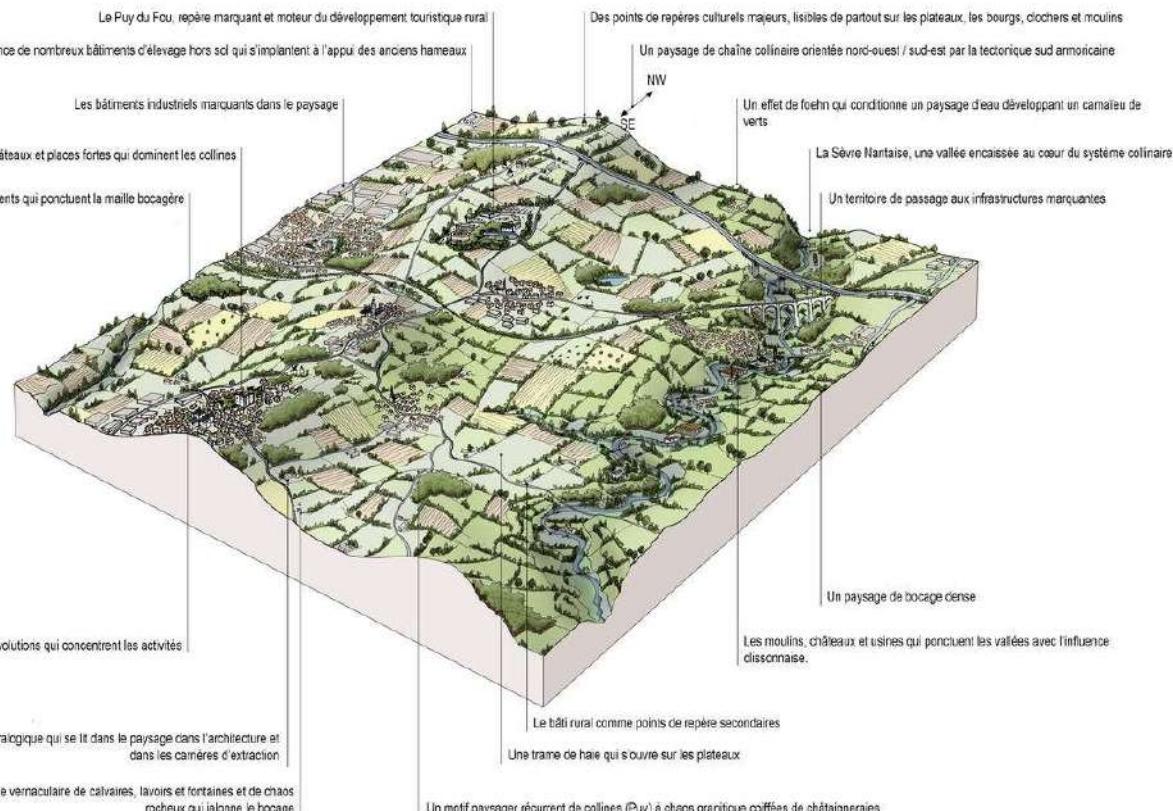


# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

Le Pays de Mortagne s'étend sur deux unités paysagères, soit le paysage montueux pour les quatre cinquièmes est du territoire et les paysages bocagers mixtes pour le cinquième ouest restant. Les paysages de chaînes collinaires sont marqués par les vallées et un réseau de haies denses qui s'ouvre sur les plateaux.

Bloc-diagramme de l'unité paysagère du haut bocage vendéen (44)



## L'ESSENTIEL

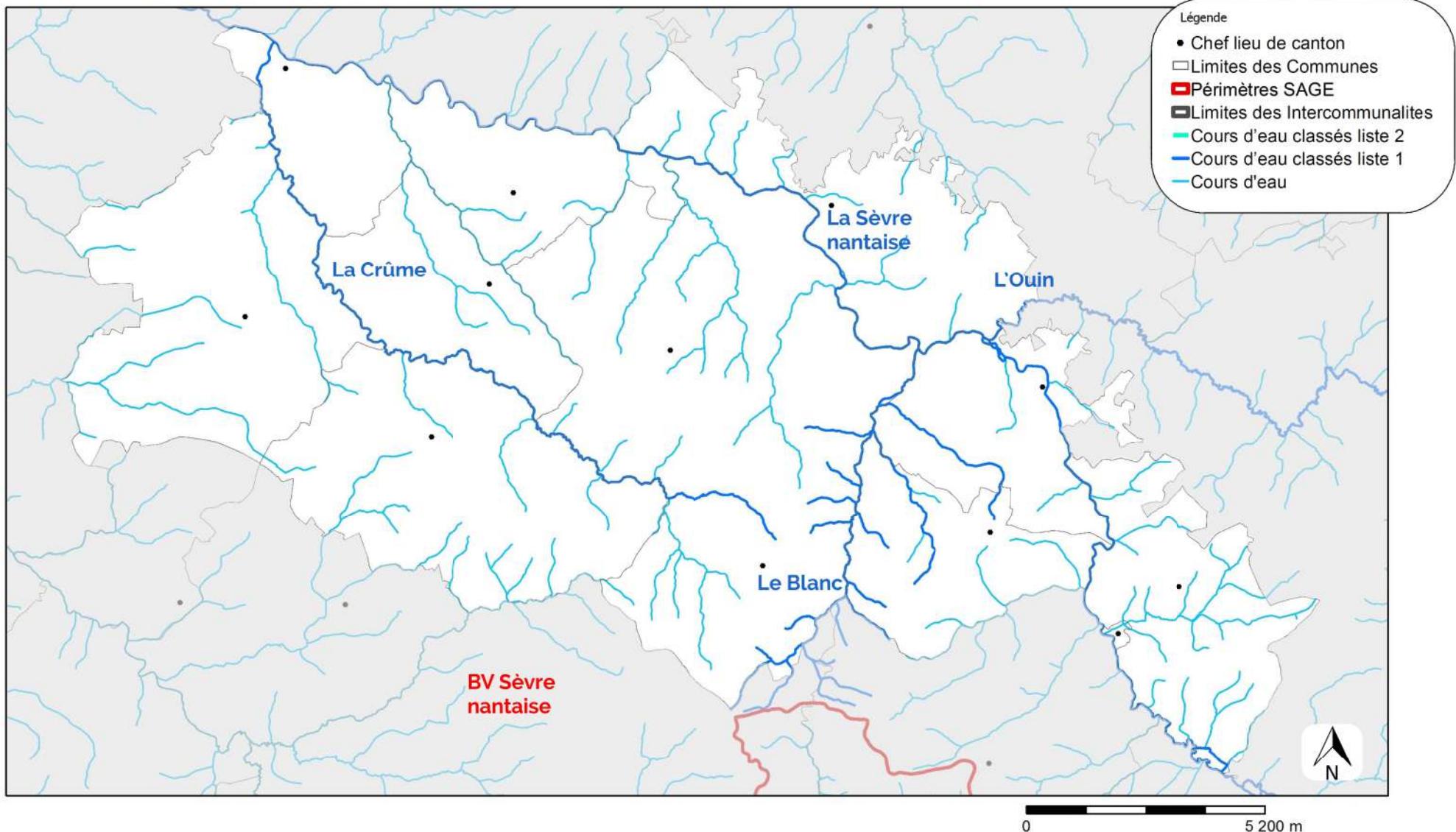
- Haut bocage vendéen (84%)
- Les bocages vendéens et maugeois (16%)

*Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations (art. 1, Convention européenne du paysage).*

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les cours d'eau classés liste 1 et 2



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la directive cadre européenne sur l'eau, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement des rivières en deux listes :

**La liste 1** vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Ainsi elle vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.

**La liste 2** vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.

L'intercommunalité comprend quatre cours d'eau classés en liste 1, La Sèvre nantaise, L'Ouin, Le Blanc et ses affluents, La Crûme. Aucun cours d'eau n'est classé en liste 2.

- La Sèvre nantaise est classé en liste 1 sur 57 km et passe par Treize-Vents, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Mortagne-sur-Sèvre, Chanverrie et Saint-Aubin-des-Ormeaux.
- Le Blanc et ses affluents sont classés sur 29 km de long et concerne Chanverrie, Saint-Malô-du-Bois et Saint-Laurent-sur-Sèvre.
- La Crûme est classée sur 22 km et concerne Chanverrie, La Gaubretière, Saint-Martin-des-Tilleuls, Les Landes-Genusson et Tiffauges.
- Enfin l'Ouin est classé sur 2 km en limite de Mortagne-sur-Sèvre.

### L'ESSENTIEL

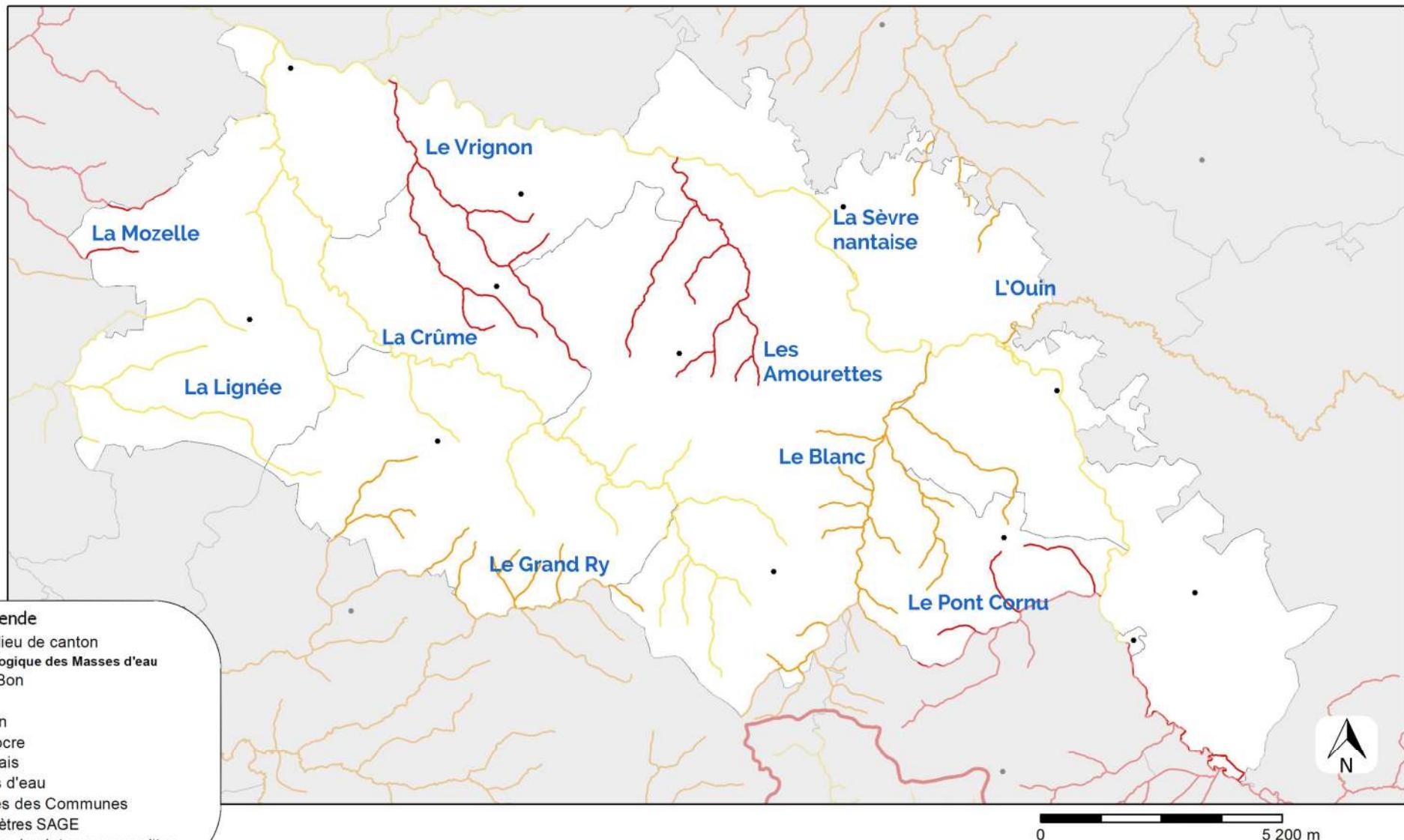
- Près de 110 km de cours d'eau classés en liste 1
- 100 % de l'intercommunalité comprise dans le bassin de la Sèvre nantaise

*Un bassin versant correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même cours d'eau.*

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

État écologique des masses d'eau



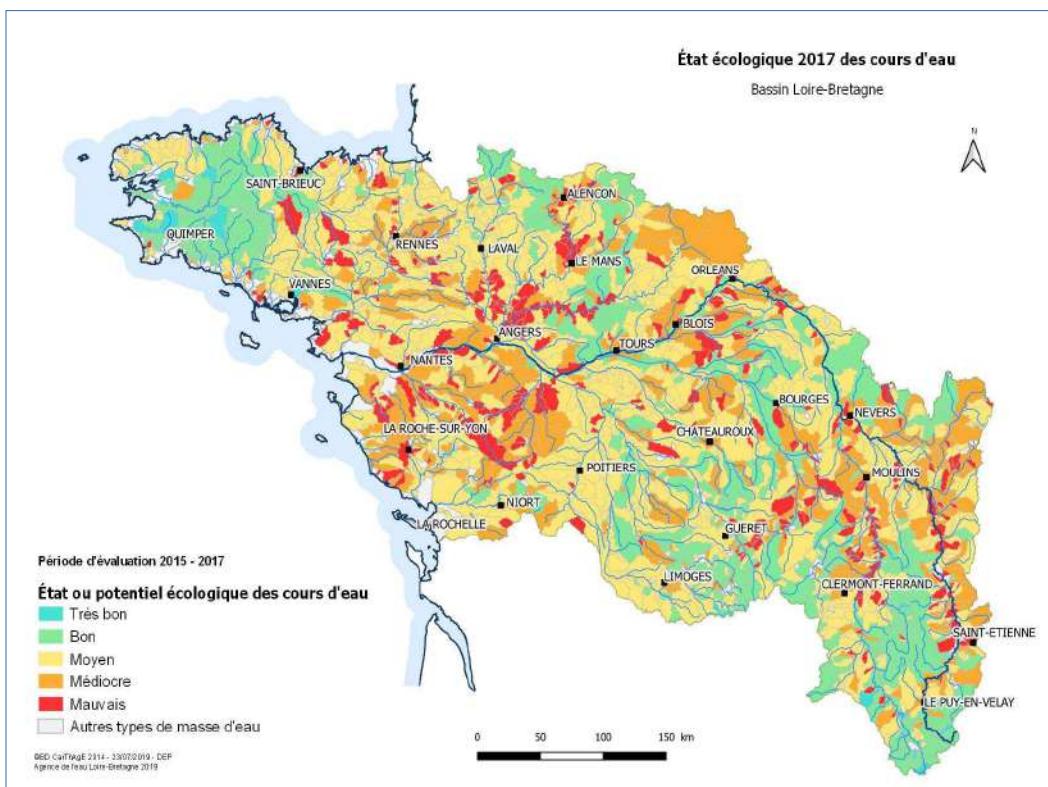
# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

Aucun cours d'eau dont l'état écologique a été mesuré sur la communauté de communes atteint le très bon voire le bon état écologique. Ainsi, 45 % des linéaires de cours d'eau atteignent un état écologique moyen, 30 % présentent un état écologique médiocre (Le Blanc, le Grand Ry, l'Ouin et leurs affluents) et 25 % sont en mauvais état (la Mozelle, Le Vrignon, Les Amourettes, Le Pont Cornu et leurs affluents).

En 2017, seules 11 % des masses d'eau atteignent un bon état écologique, en région Pays de la Loire. En Vendée, 2 % des masses d'eau sont en bon état, 38 % en état moyen, 39 % en état médiocre et 20 % un mauvais état.

## L'ESSENTIEL

- **100 % des cours d'eau étudiés en état écologique moyen à mauvais**



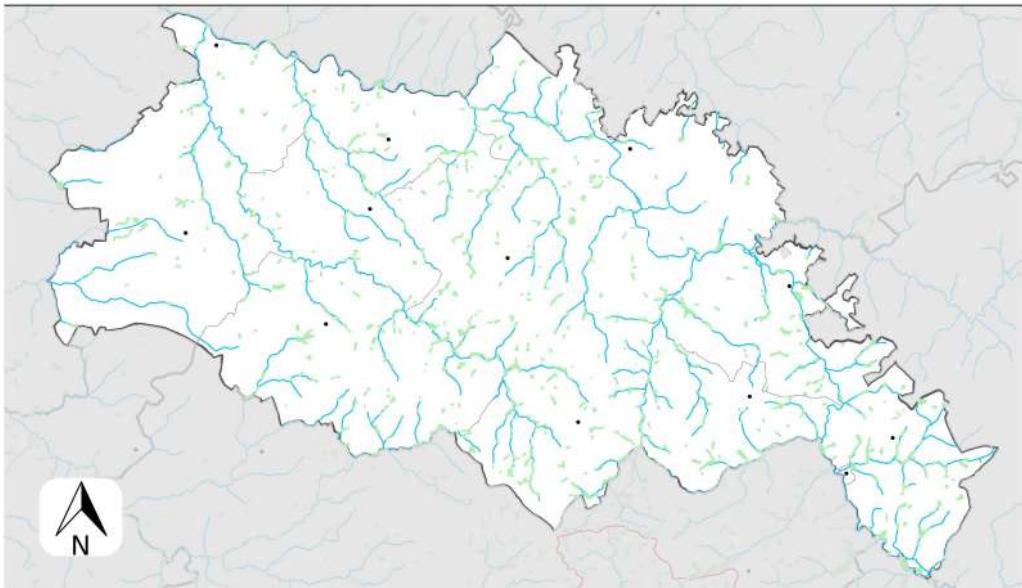
L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.).

Pour 2027, l'objectif est de 61 % des masses en bon état sur le bassin Loire-Bretagne. En 2017, seules 24 % des masses d'eau atteignent le bon état écologique sur ce bassin.

# milieux naturels

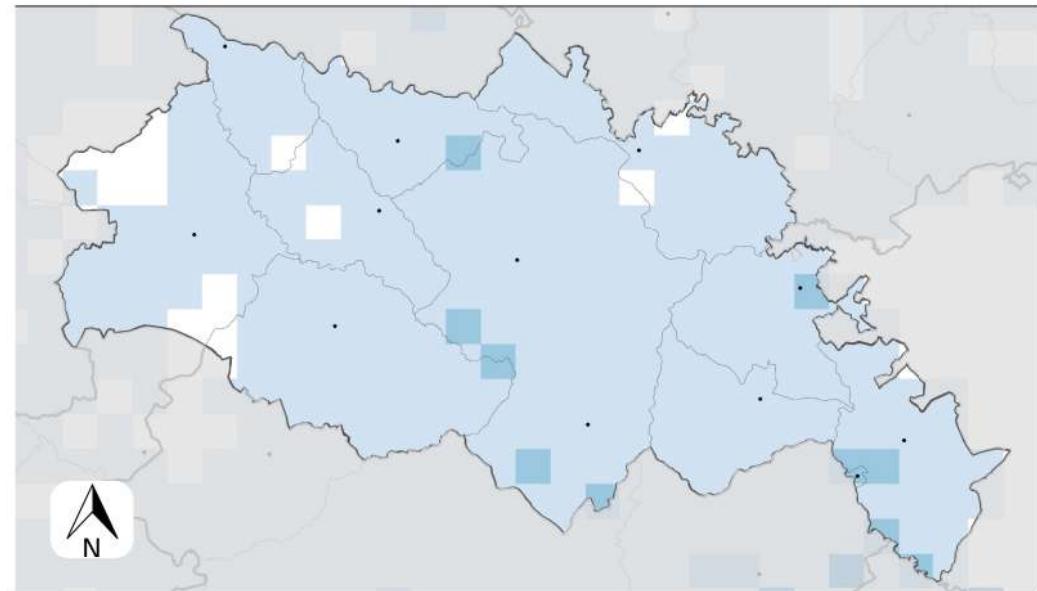
## DU TERRITOIRE

### Les zones humides



#### Légende

- Chef lieu de canton
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- Bassins Versants
- Limites des Intercommunalites



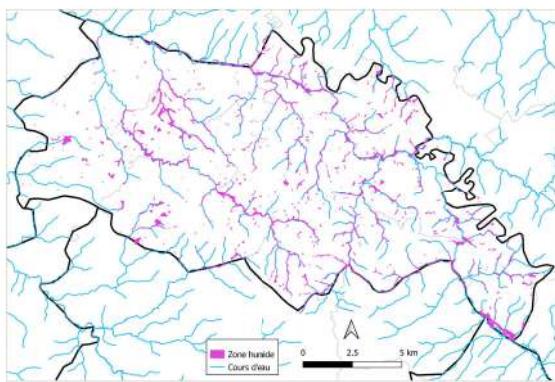
#### Légende

- Chef lieu de canton
  - Limites des Communes
  - Limites des Intercommunalites
- densité zones humides hors plan d'eau**
- Pas de zones humides
  - Inférieur à 5 %
  - de 5 à 10 %
  - de 10 à 25 %
  - de 25 à 50 %
  - Supérieur à 50 %

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme les amphibiens (Triton marbré, Rainette verte), les plantes (Trèfle d'eau, Fritillaire pintade), etc.

Sur la communauté de communes, 370 hectares (2 % du territoire) de zones humides sont prélocalisés par la DREAL, c'est à dire identifiés comme étant des zones humides potentielles. Le taux est faible, à l'échelle du département de la Vendée, la moyenne est de plus de 7 % du territoire en zone humide potentielle. Autrefois nombreuses, les zones humides ont été grignotées petit à petit par l'urbanisation et la production agricole. Toutefois, la carte ci-dessous, plus précise parce qu'issue des inventaires de zones humides réalisés dans le cadre des diagnostics environnementaux communaux, montre que les zones humides du Pays de Mortagne subsistent quand-même le long d'une partie des cours d'eau (La Crûme, Le Vrignon).



## Localisation des zones humides

Source : diagnostics environnementaux communaux

## L'ESSENTIEL

- 370 ha de zones humides prélocalisées (2 % du territoire)

## Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

## Superficie et densité de zones humides par communes

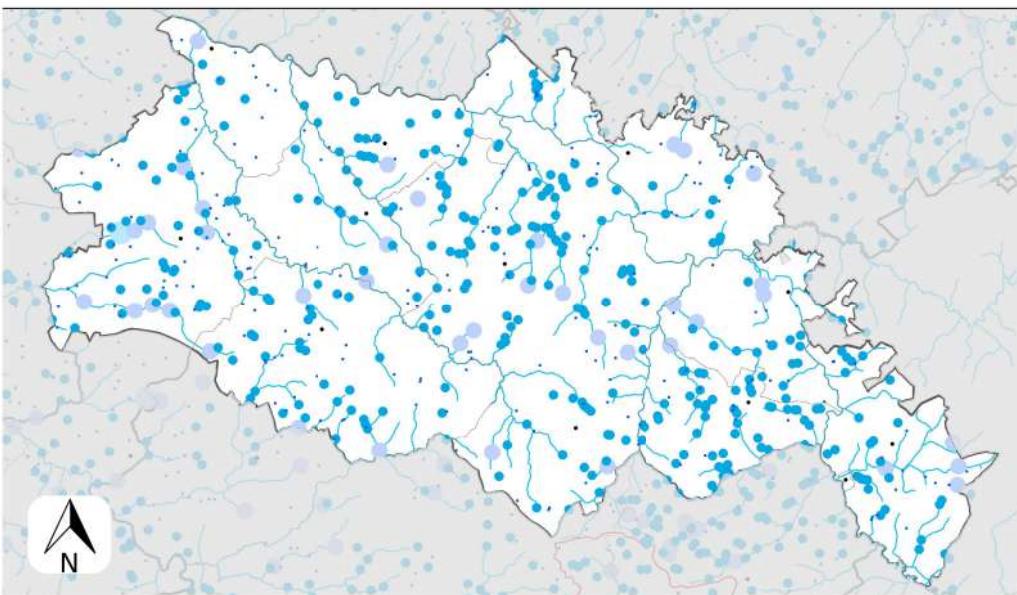
Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

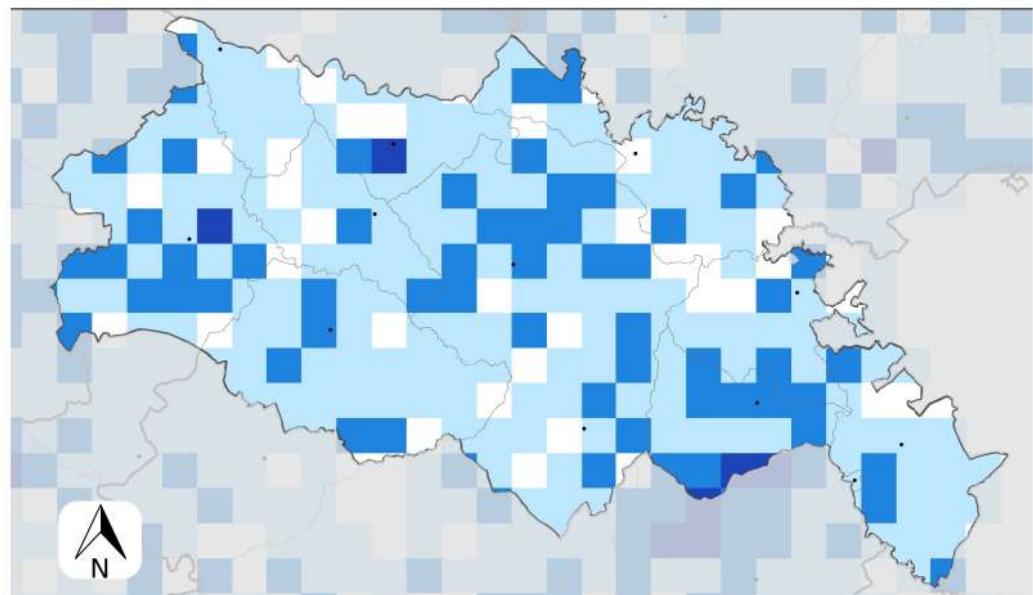
Commune	Surface zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Chanverrie	123	2,1 %
La Gaubretière	47	1,5 %
Les Landes-Genusson	25	0,8 %
Mallièvre	1	6,5 %
Mortagne-sur-Sèvre	19	0,9 %
Saint-Aubin-des-Ormeaux	22	1,7 %
Saint-Laurent-sur-Sèvre	32	2,0 %
Saint-Malô-du-Bois	24	1,7 %
Saint-Martin-des-Tilleuls	11	0,8 %
Tiffauges	9	0,9 %
Treize-Vents	55	2,9 %
<b>CC Pays de Mortagne</b>	<b>369</b>	<b>2,0 %</b>

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE



### Les étangs



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

575 étangs ont été inventoriés sur le Pays de Mortagne. La commune de Chanverrie regroupe le plus d'étangs (157). Par contre, la commune de Saint-Malô-du-Bois affiche la plus haute densité d'étangs près de cinq étangs par km<sup>2</sup>, elle est suivie par Les Landes-Genusson avec trois étangs par km<sup>2</sup>. Dans une large majorité, les étangs sont de taille modérée, en effet 93 % des étangs font moins d'un hectare.

Pour rappel différentes structures (EPTB Vienne, OFB, IRSTEA de Bordeaux,...) ont effectuées des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels, elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires, soit :

- **Impact sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la T°C du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval, impact pH et nutriments
- **Impact sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur
- **Impact sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges
- **Impact sur la continuité écologique** : un étang constitue un barrage pour des espèces faunistiques et les sédiments
- **Impact sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplements liés aux vidanges (introduction d'espèces) et aux évolutions écologiques.

### L'ESSENTIEL

- 575 étangs sur le territoire
- Des étangs aux multiples impacts pour la ressource en eau

Nombre d'étangs selon leur surface par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

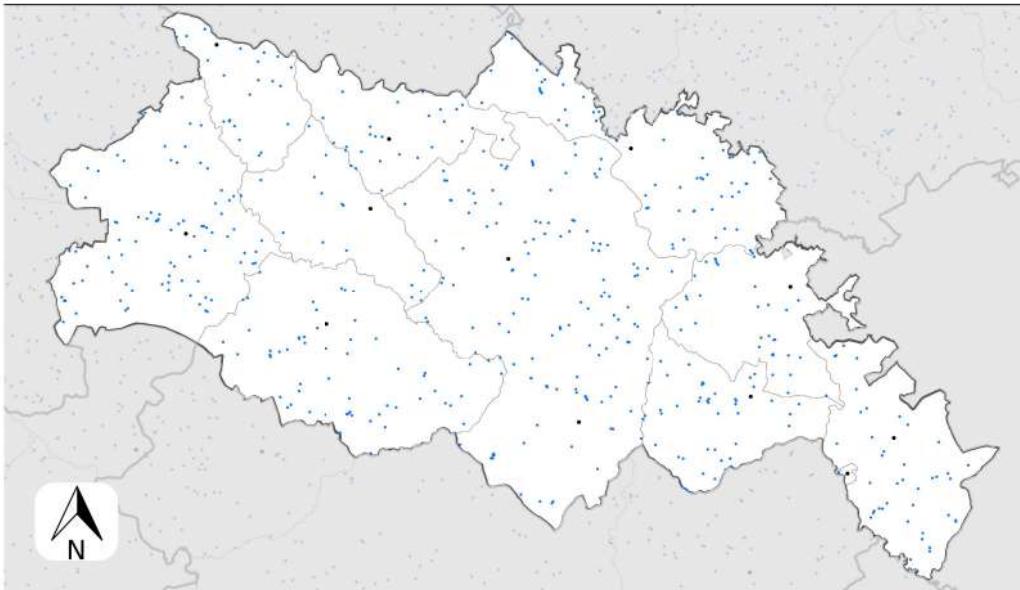
Commune	Nombre d'étangs	Nombre d'étangs < 1 ha	Nombre d'étangs de 1 à 10 ha	Nombre d'étangs > 10 ha	Densité (étangs / km <sup>2</sup> )
Chanverrie	157	147	10	0	2,7
La Gaubretière	73	68	5	0	2,4
Les Landes-Genusson	91	81	9	1	2,9
Mallièvre	0	0	0	0	0,0
Mortagne-sur-Sèvre	45	42	3	0	2,1
Saint-Aubin-des-Ormeaux	27	26	1	0	2,1
Saint-Laurent-sur-Sèvre	28	24	4	0	1,8
Saint-Malô-du-Bois	67	66	1	0	4,7
Saint-Martin-des-Tilleuls	24	23	1	0	1,7
Tiffauges	18	17	1	0	1,8
Treize-Vents	45	43	2	0	2,4
<b>CC Pays de Mortagne</b>	<b>575</b>	<b>537</b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>2,2</b>

### Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Vendée. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDTM de Vendée.

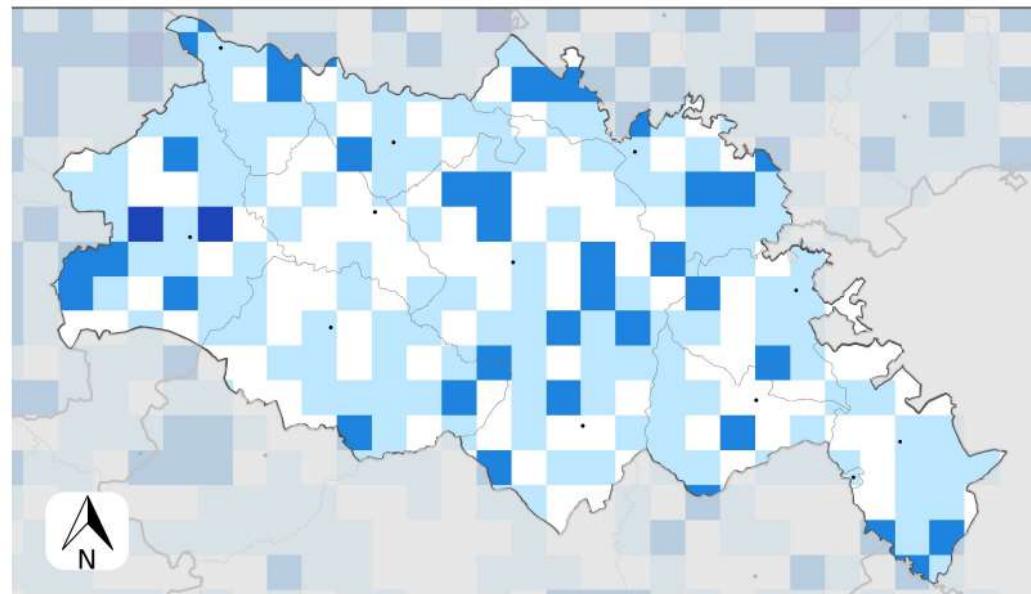
# milieux naturels

## DU TERRITOIRE



- Légende
- Chef lieu de canton
  - Mares
  - Limites des Communes
  - Limites des Intercommunalités

### Les mares ( $> 500 \text{ m}^2$ )



- Légende
- Chef lieu de canton
  - Limites des Communes
  - Limites des Intercommunalités
- Densité de mares
- Nombre mares au km<sup>2</sup>
- aucune mare
  - de 1 à 2 mares
  - de 3 à 5 mares
  - de 6 à 8 mares
  - > à 8 mares

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

La présence des mares est souvent liée à différents usages historiques ainsi qu'à la densité des cours d'eau. Ceci peut expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres.

Le Pays de Mortagne présente un faible réseau de mares, avec 267 mares et une densité de 1,2 mare au km<sup>2</sup>, toutes les communes affichent une densité de mare plus faible que la moyenne vendéenne (2,44). En dehors de Mallièvre dont le chiffre n'est pas significatif rapporté à la surface. Toutefois, Tiffauges affiche la plus forte densité avec près de deux mares au km<sup>2</sup>, elle est suivie par Les Landes-Genusson et Mortagne-sur-Sèvre, toutes deux avec une densité de 1,7 mare au km<sup>2</sup>.

Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km<sup>2</sup>. Ainsi, deux secteurs des Landes-Genusson atteignent une connectivité correcte avec six à huit mares au km<sup>2</sup>.

### L'ESSENTIEL

- 1 mare au km<sup>2</sup>
- Mauvaise connectivité entre les mares

### Réglementation sur les mares

(Art L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

### Nombre et densité de mares par communes

Classement par ordre d'importance



Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km <sup>2</sup> )
Chanverrie	62	1,0
La Gaubretière	27	0,9
Les Landes-Genusson	54	1,7
Mallièvre	2	10,0
Mortagne-sur-Sèvre	38	1,7
Saint-Aubin-des-Ormeaux	10	0,8
Saint-Laurent-sur-Sèvre	18	1,1
Saint-Malô-du-Bois	12	0,8
Saint-Martin-des-Tilleuls	9	0,6
Tiffauges	18	1,8
Treize-Vents	17	0,9
<b>CC Pays de Mortagne</b>	<b>267</b>	<b>1,2</b>

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

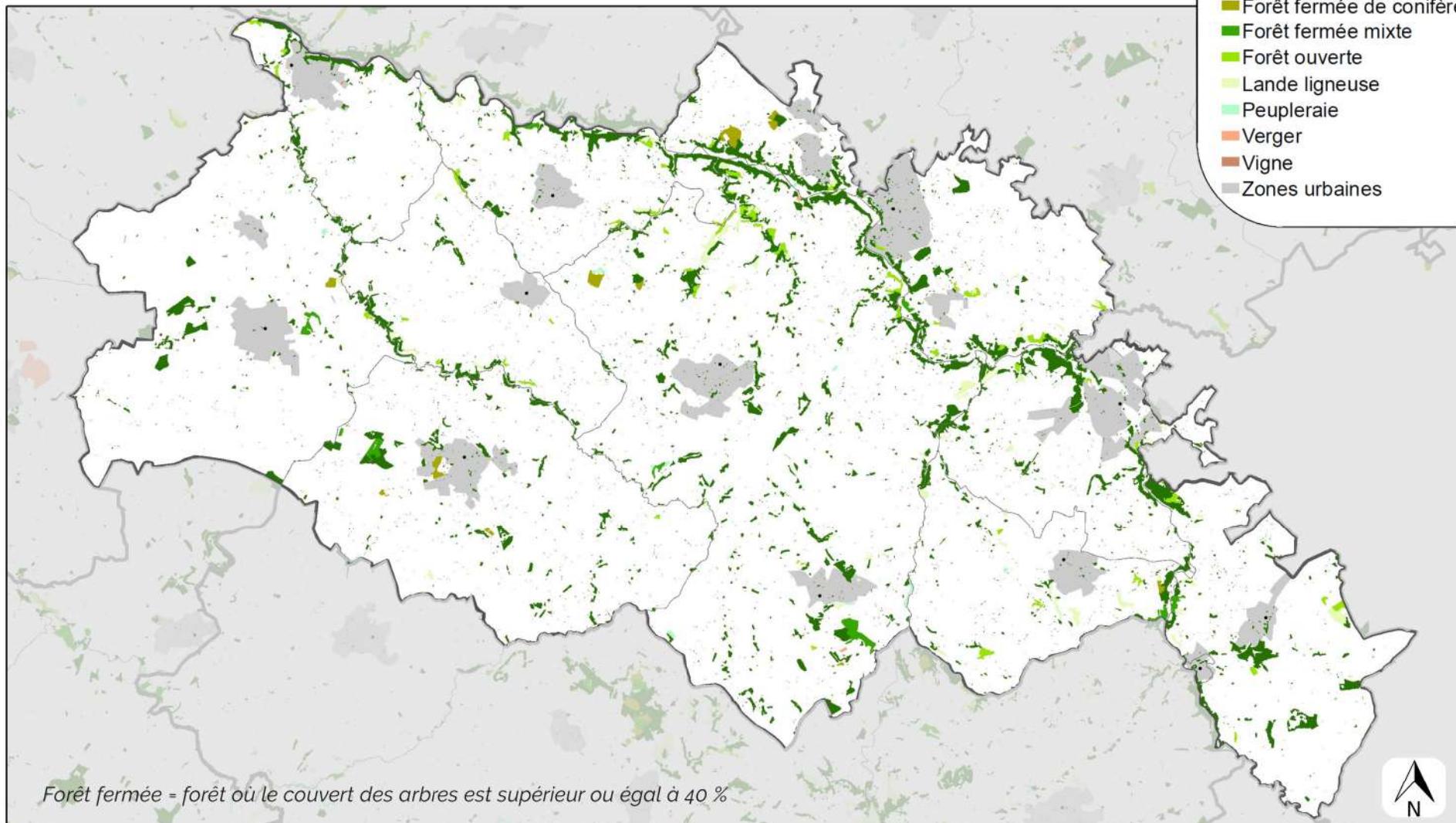
### Les boisements

#### Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités

#### Type de boisement

- Forêt fermée de feuillus; Bois
- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Lande ligneuse
- Peupleraie
- Verger
- Vigne
- Zones urbaines



0 5 200 m



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

La communauté de communes du Pays de Mortagne compte 1 500 hectares de boisements qui recouvrent de 6,6 % de son territoire. Ce sont les forêts fermées de feuillus qui sont les plus représentées avec 980 ha et 4,3 % du territoire d'occupé. Par ailleurs, l'intercommunalité comprend 5,6 % des landes ligneuses du département, celles-ci sont disséminées sur l'ensemble de son territoire. Les landes ligneuses peuvent permettre d'accueillir des espèces floristiques et faunistiques singulières. À noter, parmi ses boisements, la collectivité comprend une faible proportion de peupleraies et de forêts fermées de conifères. Or, ces types de boisements peu diversifiés ne sont pas favorables à la biodiversité, il est donc préférable de continuer à limiter le développement de ces boisements.

Le Pays de Mortagne comprend une multitude de petits boisements, mais aucune forêt ou aucun bois d'ampleur. Toutefois, les boisements sont particulièrement présents le long des rivières, notamment le long de la Sèvre nantaise, Les Amourettes et la Crûme. Tandis que le ruisseau de l'Etang du Blanc ne bénéficie pas de ces protections boisées.

Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

### L'ESSENTIEL

- 1 500 ha de boisement | 6,6 % du territoire | Forêts fermées de feuillus en majorité

#### Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

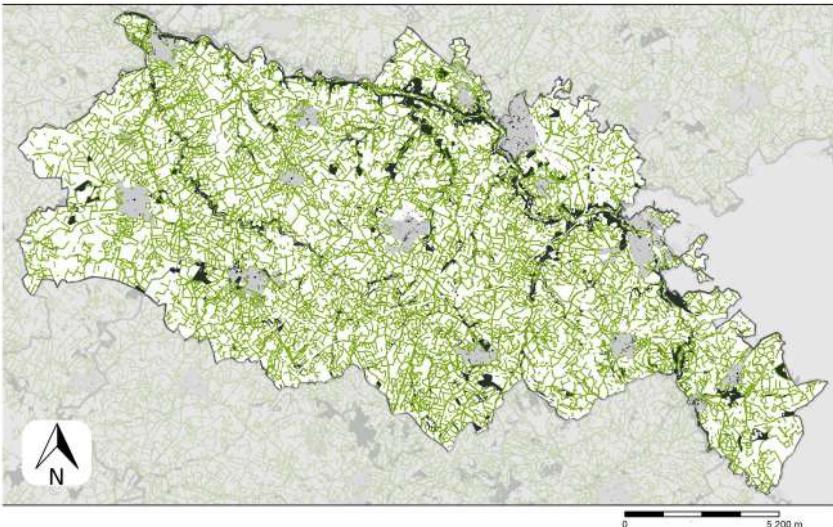
■ 1 ■ 2 ■ 3

Type de boisement	Surface dans EPCI (ha)	Proportion territoire EPCI	Surface en Vendée (ha)	Proportion des boisements par rapport à ceux du même type sur le reste de la Vendée
Bois	213	0,9 %	5 081	4,2 %
Forêt fermée de conifères	41	0,2 %	7 948	0,5 %
Forêt fermée de feuillus	980	4,3 %	35 082	2,8 %
Forêt fermée mixte	51	0,2 %	3 666	1,4 %
Forêt ouverte	100	0,4 %	1 941	5,2 %
Lande ligneuse	116	0,5 %	2 090	5,6 %
Peupleraie	13	0,1 %	2 341	0,5 %
Verger	1	0,0 %	935	0,1 %
<b>Total</b>	<b>1 514</b>	<b>6,6 %</b>	<b>59 085</b>	<b>2,6 %</b>

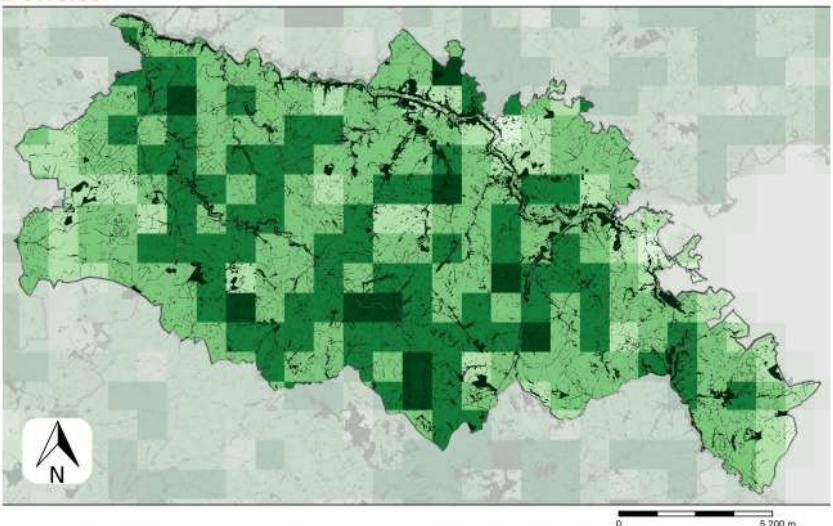
# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

Linéaire

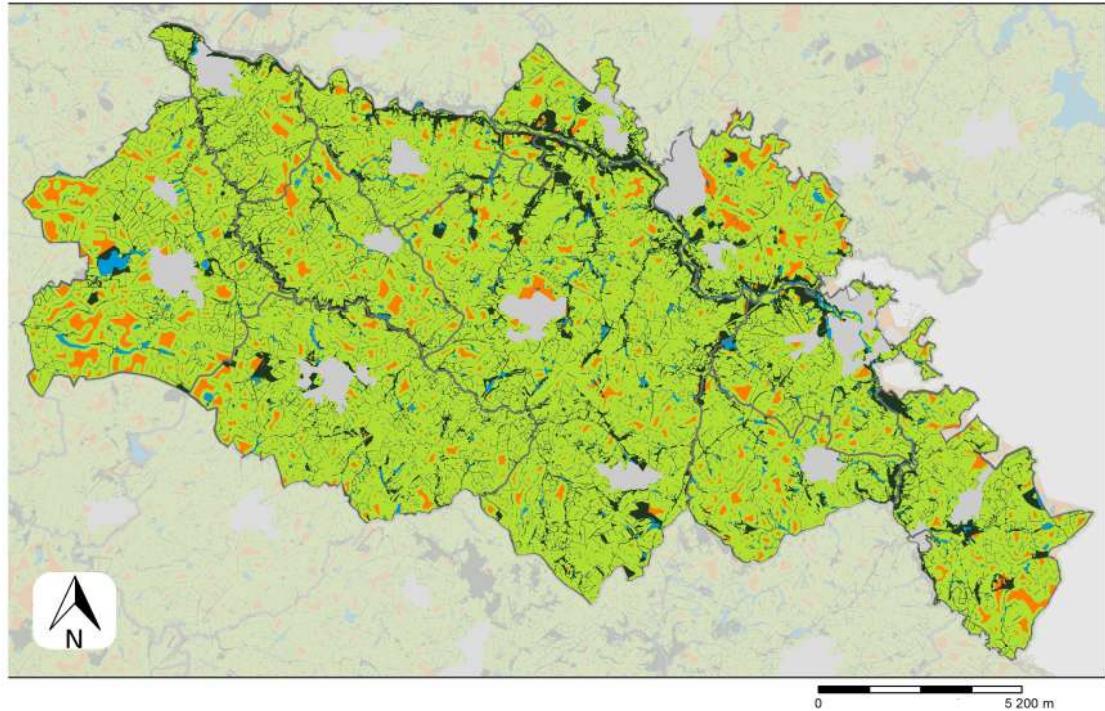


Densité



### Les haies

Connectivité



### Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

### Densité haies

#### Mètres linéaires par hectare

- pas de ml par hectare
- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

Le Pays de Mortagne présente un bocage moyennement dense sur l'ensemble de son territoire. Avec 1 870 km de haies, la densité moyenne de 82 ml/ha reste en dessous de celle du département de la Vendée (85 ml/ha).

Deux communes comprennent moins de 70 ml de haies par hectare : Mallièvre (60 ml/ha) et Mortagne-sur-Sèvre (69 ml/ha). Cependant Tiffauges affiche un bocage mieux préservé avec 96 ml/ha de haie. Chanverrie, La Gaubretière et Saint-Martin-des-Tilleuls sont légèrement au-dessus de la moyenne départementale avec 89 et 88 ml/ha de haies.

La connectivité du bocage s'en retrouve assez mitigé sur l'ensemble de l'intercommunalité. En effet, des zones de bocage ouvert sont présentes sur tout le territoire et particulièrement aux Landes-Genusson et à Treize-vents.

### L'ESSENTIEL

- 1 870 km de haies sur le territoire
- 82 ml/ha en moyenne

#### Linéaire de haies par commune

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total EPCI %	Densité de haies par ha
Chanverrie	528 168	28	89
La Gaubretière	269 484	14	89
Les Landes-Genusson	229 133	12	73
Mallièvre	1 192	0	60
Mortagne-sur-Sèvre	147 364	8	67
Saint-Aubin-des-Ormeaux	106 768	6	85
Saint-Laurent-sur-Sèvre	112 025	6	71
Saint-Malô-du-Bois	118 298	6	83
Saint-Martin-des-Tilleuls	123 936	7	88
Tiffauges	94 592	5	95
Treize-Vents	141 707	8	74
<b>CC Pays de Mortagne</b>	<b>1 872 667</b>	<b>100</b>	<b>82</b>

#### Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

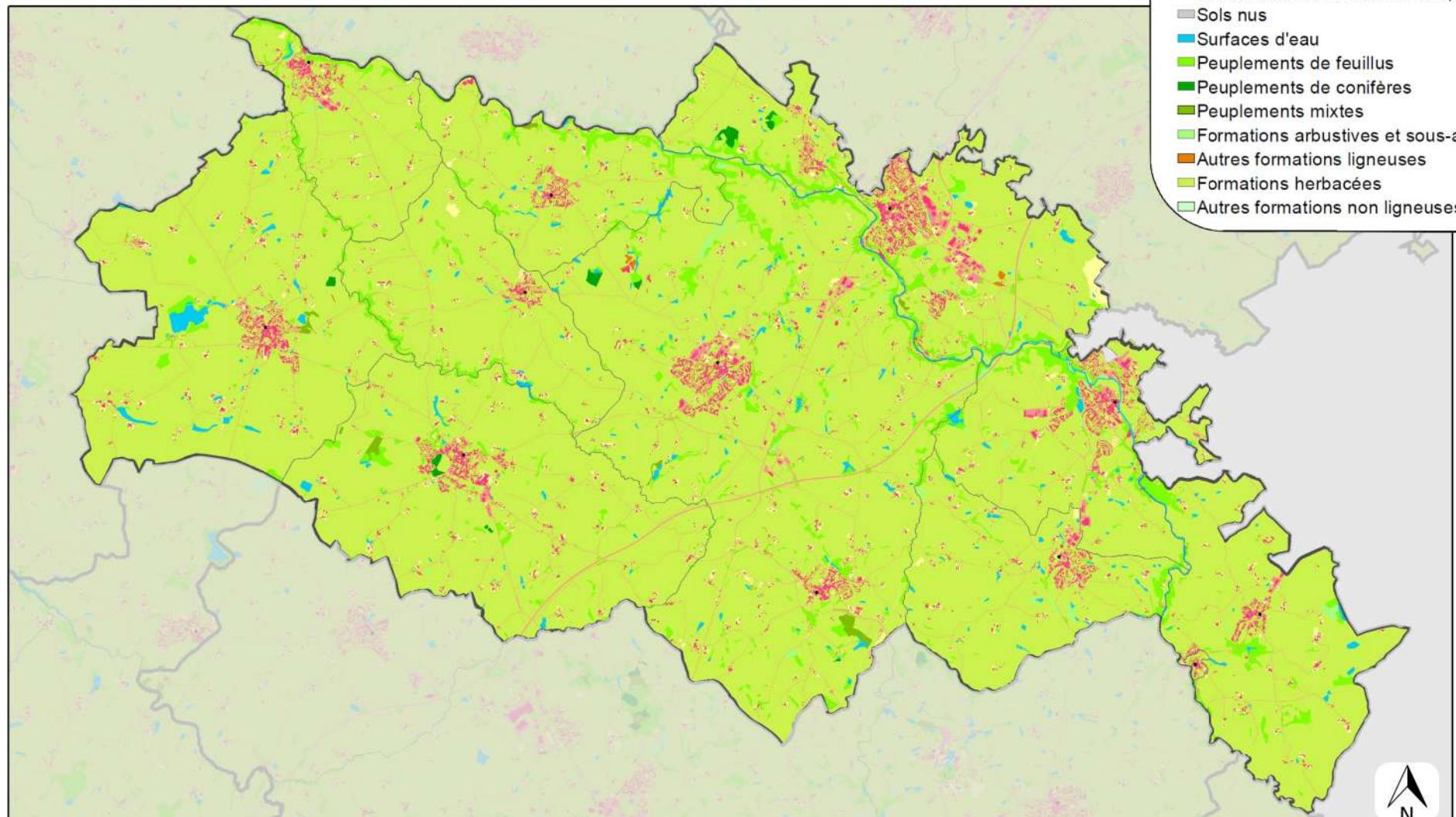
# aménagement

## DU TERRITOIRE

### Occupation du sol

#### Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités
- Limites des Communes
- OSGE-Couverture du sol
- Intitulé**
- Zones bâties
- Zones non bâties
- Zones à matériaux minéraux
- Zones à autres matériaux composites
- Sols nus
- Surfaces d'eau
- Peuplements de feuillus
- Peuplements de conifères
- Peuplements mixtes
- Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- Autres formations ligneuses
- Formations herbacées
- Autres formations non ligneuses



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

La base de données géographiques Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre "Copernicus" piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellites.

La communauté de communes du Pays de Mortagne présente deux nomenclatures d'occupation du sol principales :

- Les formations herbacées (principalement des prairies et cultures) avec près de 87 % du territoire concerné
- Les peuplements de feuillus avec 4,6 % du territoire

La surface urbaine (zones bâties et non bâties) totalise 5,2 % du territoire. Ceci est au-dessus de la moyenne régionale qui se situe à 4,1 %.

### L'ESSENTIEL

- Urbanisation développée, qui se situe au-dessus de la moyenne régionale

#### Surface des différents types d'occupation du sol

Classement par ordre d'importance



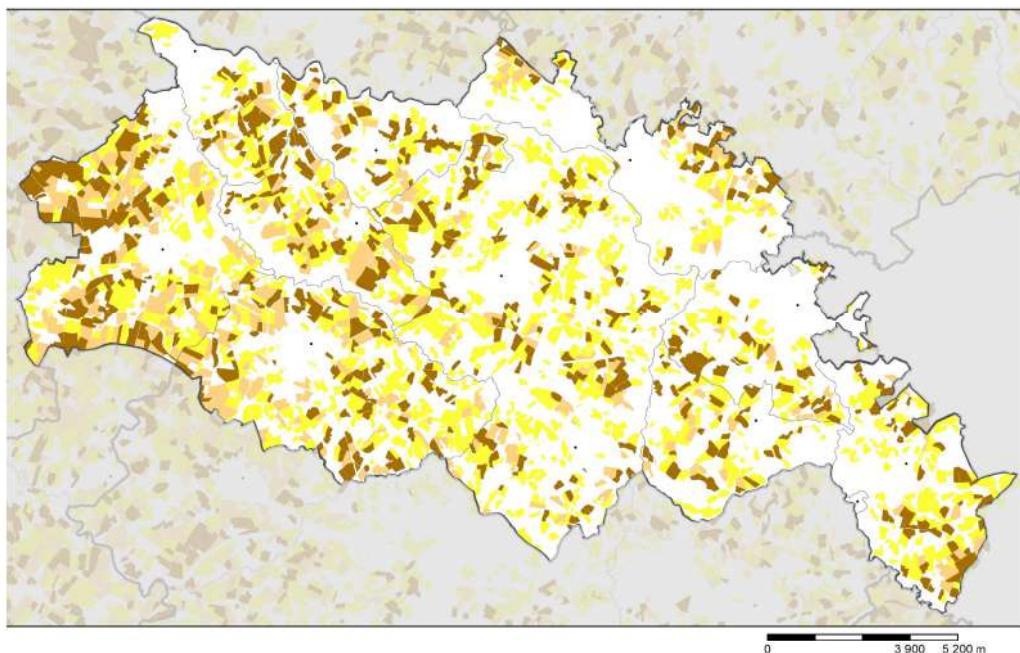
Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Ratio surface totale
Autres formations ligneuses	7	0,0 %
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	94	0,4 %
Formations herbacées	19 788	86,5 %
Peuplements de conifères	34	0,1 %
Peuplements de feuillus	1 052	4,6 %
Peuplements mixtes	38	0,2 %
Surfaces d'eau	322	1,4 %
Zones bâties	586	2,6 %
Zones non bâties	598	2,6 %
Zones à matériaux minéraux	367	1,6 %

# aménagement

## DU TERRITOIRE

Agriculture – Registre parcellaire graphique

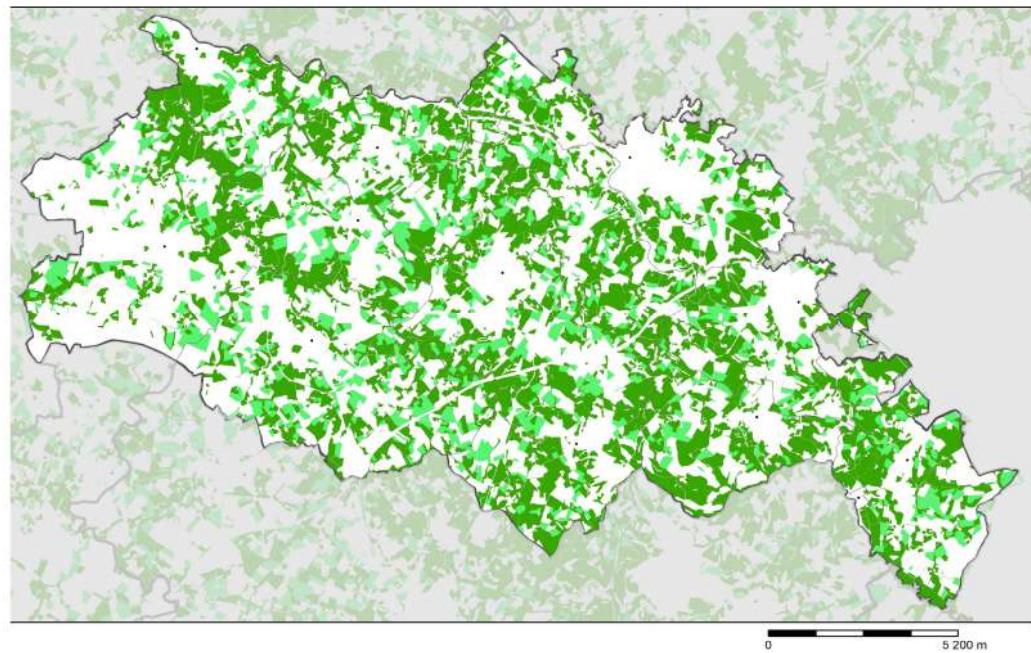
Cultures



Légende

- RPG parcelles graphiques
- Libellé Culture
  - Blé
  - Maïs
  - Autres cultures
- Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités
- Limites des Communes

Prairies



Légende

- RPG parcelles graphiques
  - Prairies permanentes
  - Prairies temporaires
- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

En 2020, le Pays de Mortagne comptait plus de 17 000 ha de Surface Agricole Utile (SAU), ce qui représente 75% de la surface de son territoire.

Avec 45% de la SAU dédiés aux prairies permanentes et 15% de la SAU en prairies temporaires, le Pays de Mortagne est un des principaux territoire d'élevages bovins de Vendée. Les prairies sont réparties de manière assez homogène sur l'intercommunalité. Seules les Landes-Genusson et La Gaubretière voient leurs SAU principalement dédiées aux productions céréalières. Ainsi, 27% de la SAU du Pays de Mortagne est consacré au maïs (17%) et au blé tendre (10%).

### L'ESSENTIEL

- Territoire tourné vers l'agriculture avec 75 % de sa surface dédiée
- Territoire d'élevages bovins

#### Surface des différents types d'assoulement

Classement par ordre d'importance



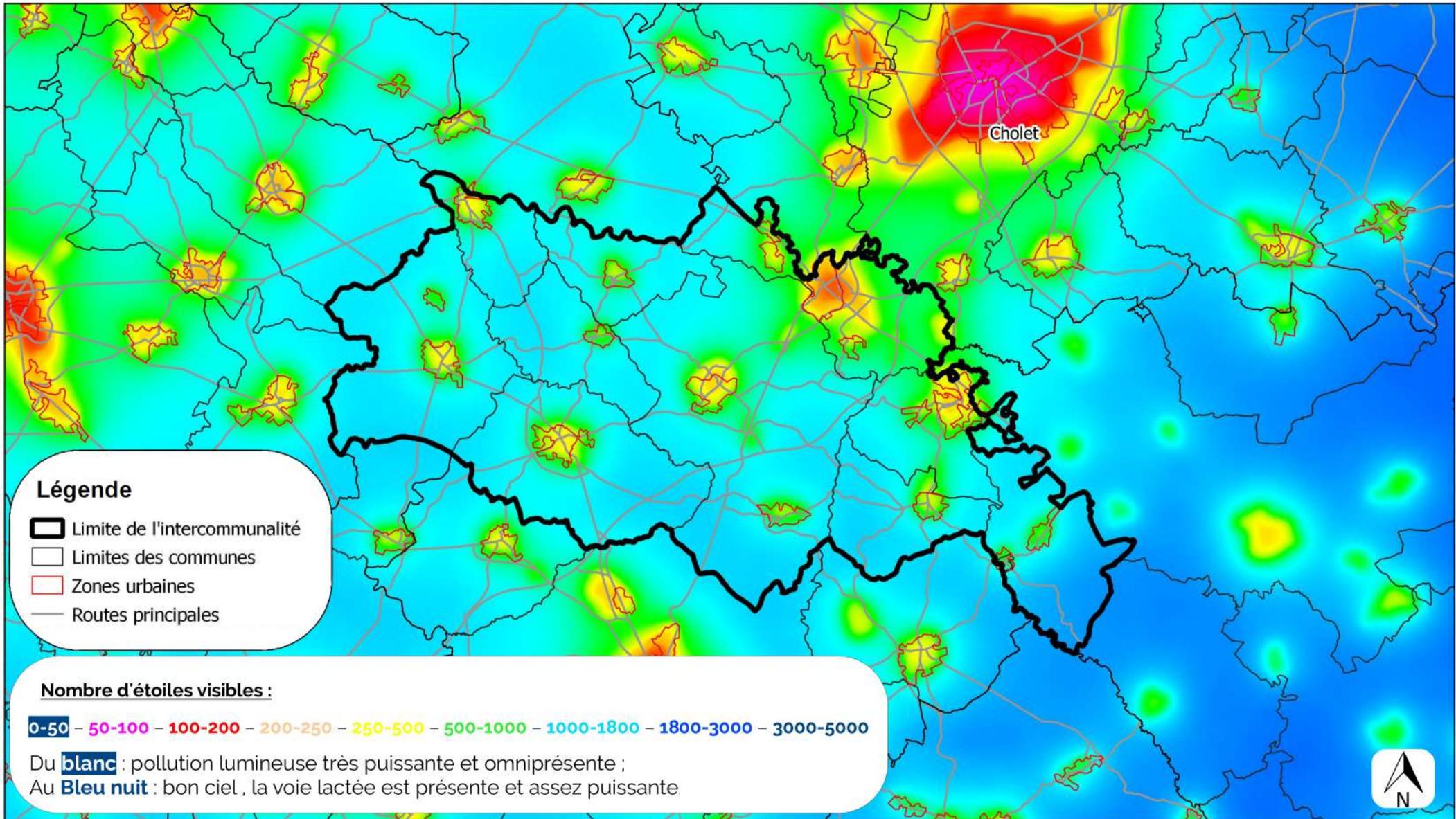
Assoulement	Surface (ha)	% de la Surface Agricole Utile	% de la surface du territoire
Blé tendre	1 754	10 %	8 %
Colza	235	1 %	1 %
Tournesol	87	1 %	0 %
Fourrage	588	3 %	3 %
Maïs grain et ensilage	2 817	17 %	12 %
Orge	363	2 %	2 %
Prairies permanentes	7 647	45 %	33 %
Prairies temporaires	2 555	15 %	11 %
Autres céréales	583	3 %	3 %
Autres	438	3 %	2 %
<b>Total CC Pays de Mortagne</b>	<b>17 067</b>	<b>100 %</b>	<b>75 %</b>

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aide de la politique agricole commune (PAC).

# aménagement

## DU TERRITOIRE

### Pollution lumineuse



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

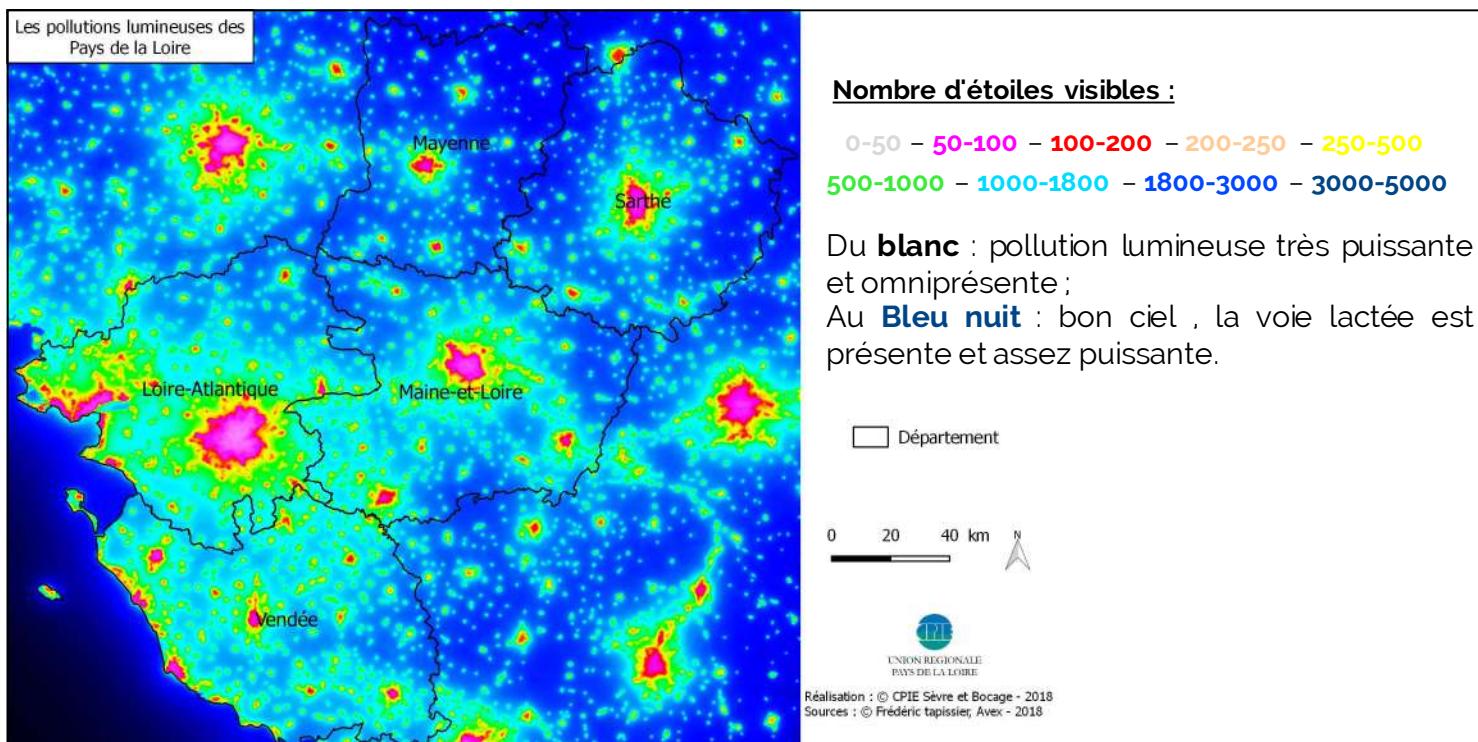
La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) à des degrés différents. Cette pollution a des conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : accroissement de la préation, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration, et perturbation de notre rythme circadien, ...

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation : éclairage à la demande, moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée, diffusée vers le bas, ...

La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire.

A l'échelle de l'intercommunalité, les villes et villages constituent les plus grandes sources de pollution lumineuse. Ceci est particulièrement marqué au niveau de la ville centre de Mortagne-sur-Sèvre, proche de Cholet, où il n'est pas possible d'observer plus de 1 000 étoiles sur les deux-tiers sud de la commune. Par ailleurs, l'ensemble du territoire reste impacté par la pollution lumineuse, il est en effet difficile de voir dans le ciel plus de 1 800 étoiles. Hormis à Treize-Vents où l'extrême sud de l'intercommunalité reste préservé des pollutions lumineuses.



## Réglementation sur les éclairages nocturnes

(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Base de données  
Biodiv' Pays de la Loire



Les données utilisées pour réaliser l'ensemble des cartographies de biodiversité floristique et faunistique sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire. Les tableaux de synthèse du nombre d'observations et du nombre d'espèces sont également issus de ce portail de données publiques. Aussi, l'ensemble des données présentées ici ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Ainsi, l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

*À noter, les inventaires financés par les collectivités mais pour lesquels il n'a pas été demandé spécifiquement de téléverser les données dans le portail Biodiv'Pays de la Loire sont, de ce fait, pas pris en compte dans ce document.*

<https://biodiv-paysdelaloire.fr/>

The screenshot shows the homepage of the Biodiv' Pays de la Loire website. At the top, there is a navigation bar with links for "Accueil", "A propos", "Cartes", "Inventaires", "Observations", "Rechercher une espèce", and "Rechercher une zone". Below the navigation, there is a main content area with text explaining the database's purpose and a large image of a longhorn beetle. The text includes information about the conservatoire, the database's purpose, and its funding. At the bottom, there is a "Partenaires" section with logos of various organizations involved in the project.

*Les inventaires concernent un site précis, un quadrat, ou autre autre petite surface. Il est aucunement question ici d'inventaires à l'échelle de la commune.*

*Pression de prospection = nombre d'observations = nombre de données collectées  
Niveau de connaissance = nombre d'espèces inventorierées*

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)



Sont présentés à suivre, dans le tableau de synthèse puis les cartes, le nombre d'observations effectuées par commune, ainsi que le nombre d'espèces connues par commune.

## Synthèse des inventaires «Flore»

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce	Nombre d'espèce patrimoniale
La Gaubretière	3 033	944	336	3
Les Landes-Genusson	3 133	639	292	6
Mallièvre	20	114	114	0
Mortagne-sur-Sèvre	2 194	2 701	468	1
Saint-Aubin-des-Ormeaux	1 263	597	296	2
Saint-Laurent-sur-Sèvre	1 579	521	280	4
Saint-Malô-du-Bois	1 428	503	299	3
Saint-Martin-des-Tilleuls	1 403	257	179	1
Tiffauges	992	434	263	2
Treize-Vents	1 912	519	342	7
Chanverrie	5 921	1 097	388	5
<b>CC Pays de Mortagne</b>	<b>22 878</b>	<b>8 326</b>	/	<b>23</b>

Concernant la flore, la commune de Mortagne-sur-Sèvre est actuellement la plus prospectée du territoire avec 2 701 observations, suivie par Chanverrie et La Gaubretière avec environ 1 000 observations chacune. La moins prospectée est Mallièvre avec seulement 114 observations.

C'est également la commune de Mortagne-sur-Sèvre qui présente le plus d'espèces différentes (468), suivie de Chanverrie avec 388 espèces puis de Treize-vents avec 342 espèces. La commune la plus faible en nombre d'espèces est toujours Mallièvre avec 114 espèces connues. On peut d'ailleurs remarquer pour cette commune que le nombre d'observations correspond au nombre d'espèces connues, ce qui signifie probablement qu'un seul inventaire y a été réalisé.

## L'ESSENTIEL

- Mortagne-sur-Sèvre est la commune avec le nombre d'observations et le nombre d'espèces les plus élevés
- Sept communes possèdent moins de 300 espèces dont deux communes avec moins de 200 espèces.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

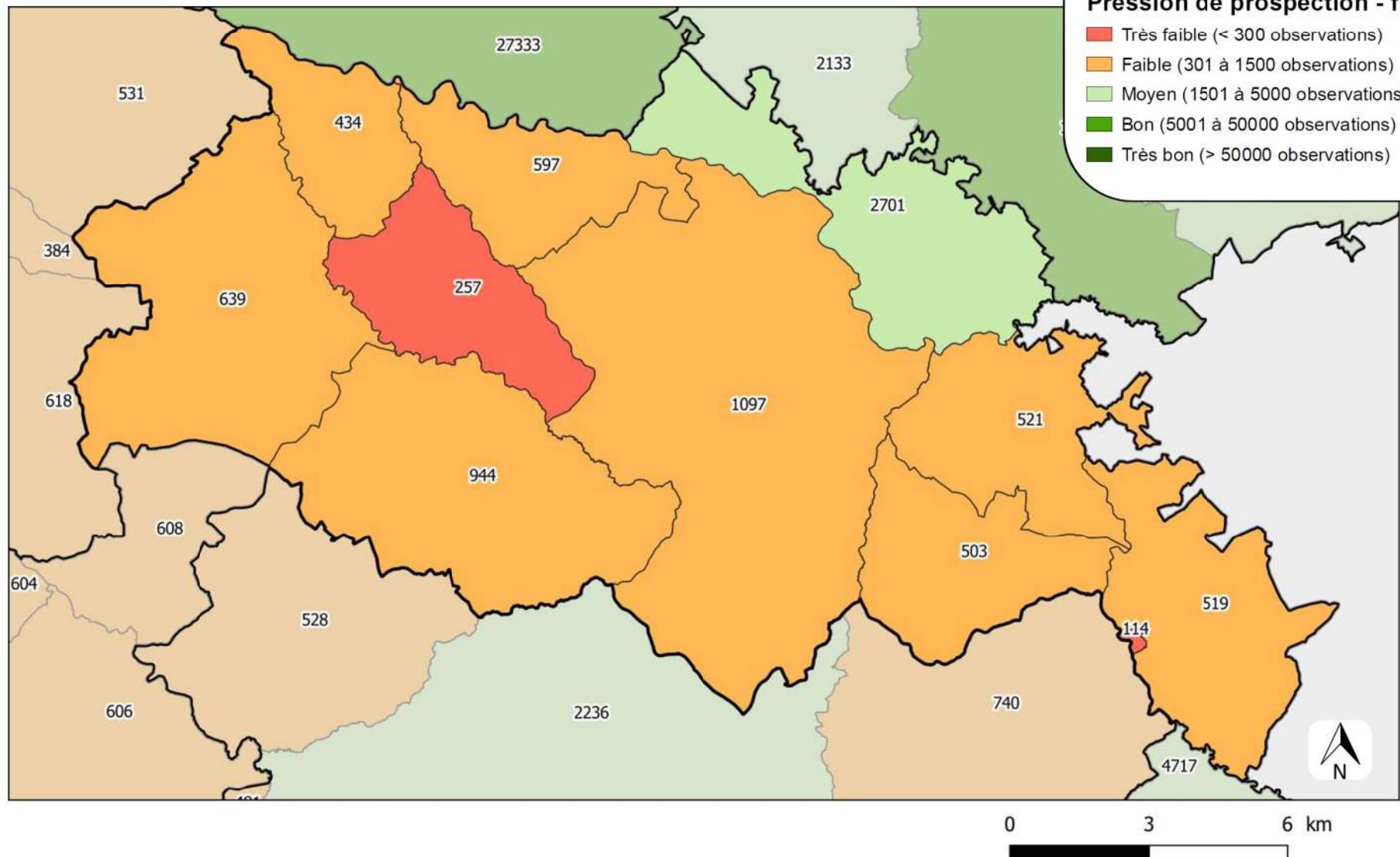
Les plantes à fleurs et fougères  
: nombre d'observations



### Légende

#### Pression de prospection - flore

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)



# biodiversité

## DU TERRITOIRE

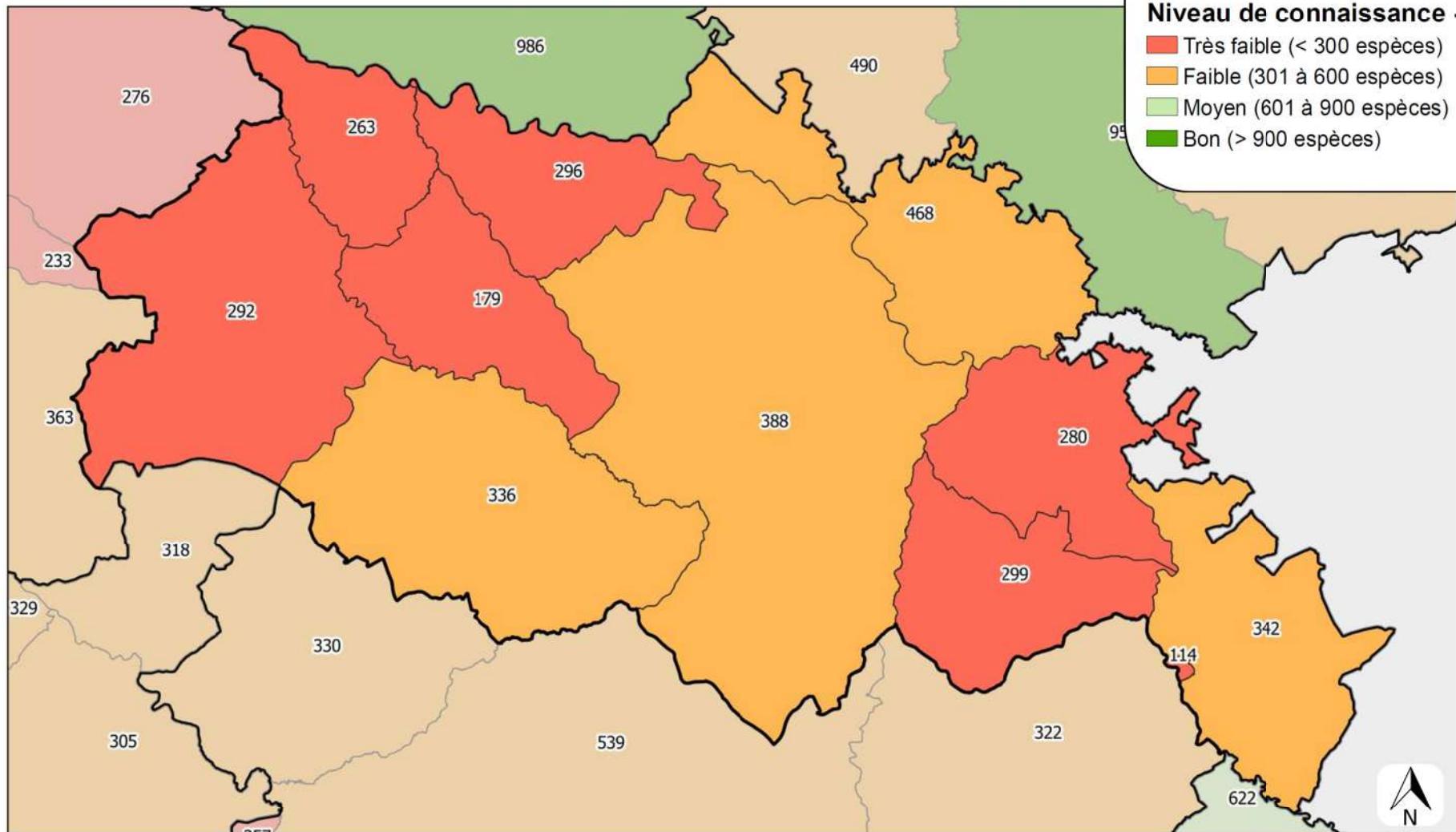
Les plantes à fleurs et fougères  
: nombre d'espèces



### Légende

#### Niveau de connaissance - flore

- Très faible (< 300 espèces)
- Faible (301 à 600 espèces)
- Moyen (601 à 900 espèces)
- Bon (> 900 espèces)



# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Observations remarquables  
et potentialités pour la flore



Les espèces remarquables comprennent les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit sur une (des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

### Espèces remarquables

Parmi les 23 espèces patrimoniales connues sur la communauté de communes, deux sont protégées à l'échelle nationale. Il s'agit de la Gratiola officinale (*Gratiola officinalis*) observée à Treize-vents et Saint-Laurent-sur-Sèvre et du Prunier du Portugal (*Prunus lusitanica*), dont des individus spontanés ont été observé également à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Trois autres espèces sont protégées à l'échelle de la région des Pays de la Loire : le Cornifle submergé (*Ceratophyllum submersum*), le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et le Faux nénuphar (*Nymphoides peltata*). Trois espèces qui se développent dans des milieux aquatiques.

14 autres ont un statut défavorable sur la liste rouge nationale et/ou régionale.

Enfin, quatre espèces sont uniquement inscrites sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.

C'est sur la commune de Treize-Vents que le plus d'espèces patrimoniales ont été recensées (7). La vallée de la Sèvre Nantaise abrite une grande diversité de milieux naturels ainsi que d'espèces animales et végétales.



*Gratiola officinalis*  
C. BOUCHERON



*Prunus lusitanica* - P. THAUNAY



*Ceratophyllum submersum*  
J. TOURNEUR

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Observations remarquables  
et potentialités pour la flore



### La flore invasive

Une plante «invasive avérée» est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

12 espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne :

- Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Datura officinal (*Datura stramonium*)
- Elodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*)
- Elodée dense (*Egeria densa*)
- Eragrostis en peigne (*Eragrostis pectinacea*)
- Fausse Gratirole (*Lindernia dubia*)
- Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
- Jussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*)
- Lentille d'eau (*Lemna minuta*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



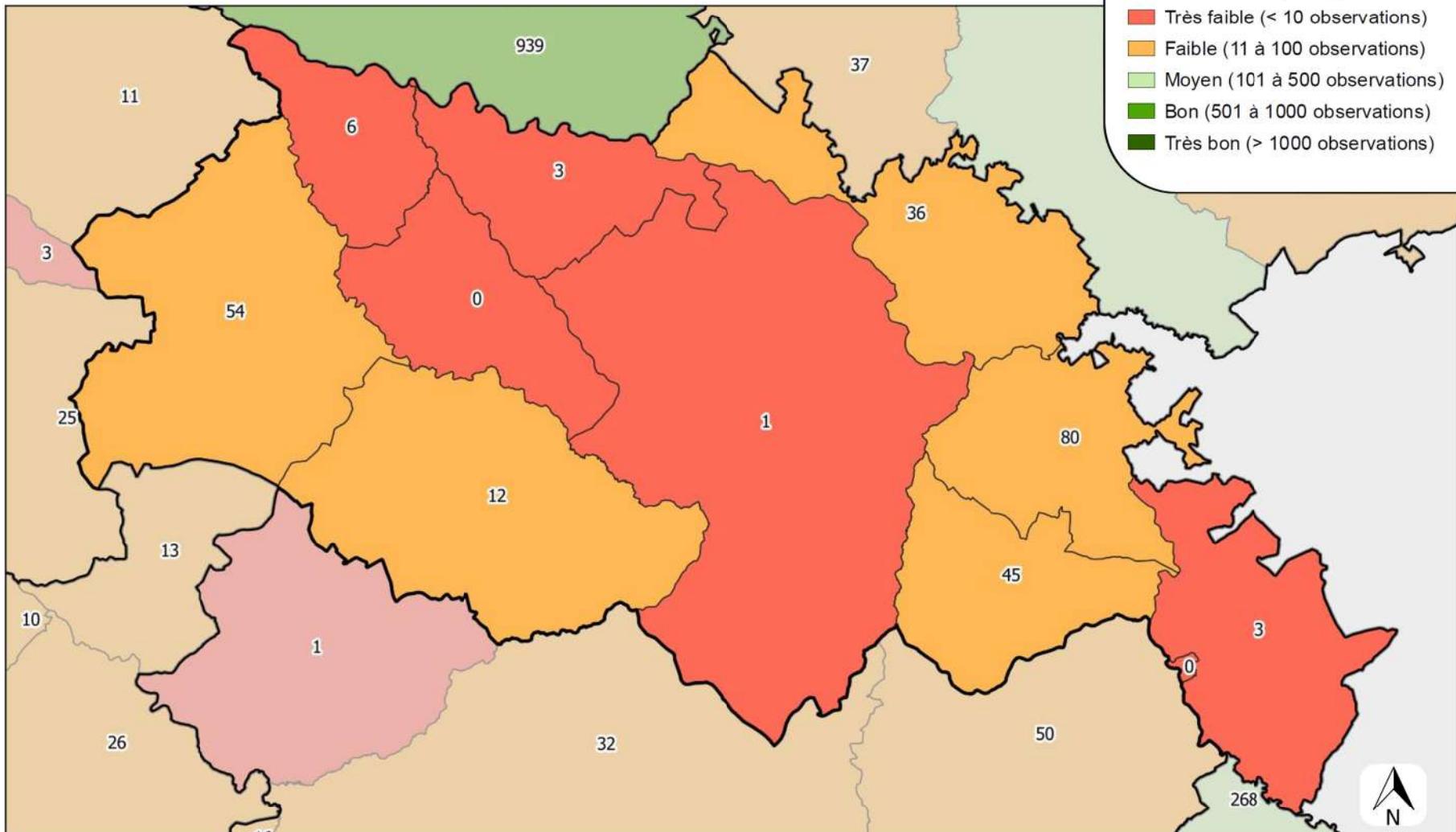
*Reynoutria japonica* – C. BOUCHERON

Le Robinier faux-acacia est l'espèce invasive la plus présente sur le territoire puisque connue sur 8 des 11 communes. Comme de nombreuses espèces envahissantes, cette espèce possède une capacité de propagation importante, notamment grâce à sa reproduction végétative, en drageonnant latéralement à partir des pieds existants.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'observations



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)



Le groupe des Amphibiens a fait l'objet de très peu d'observations sur la communauté de communes du Pays de Mortagne, soit 240 données en tout. Le nombre d'observations est donc considéré comme faible à très faible. Les deux communes les mieux connues sont Saint-Laurent-sur-Sèvre avec 80 observations et les Landes-Genusson avec 54 observations.

Aucune donnée d'amphibien n'a été recueillie sur les communes de Mallièvre et Saint-Martin-des-Tilleuls, tandis qu'une seule observation est notée pour Chanverrie.

### L'ESSENTIEL

- Les amphibiens sont peu répertoriés sur la communauté de communes
- Aucune observation sur deux communes du territoire

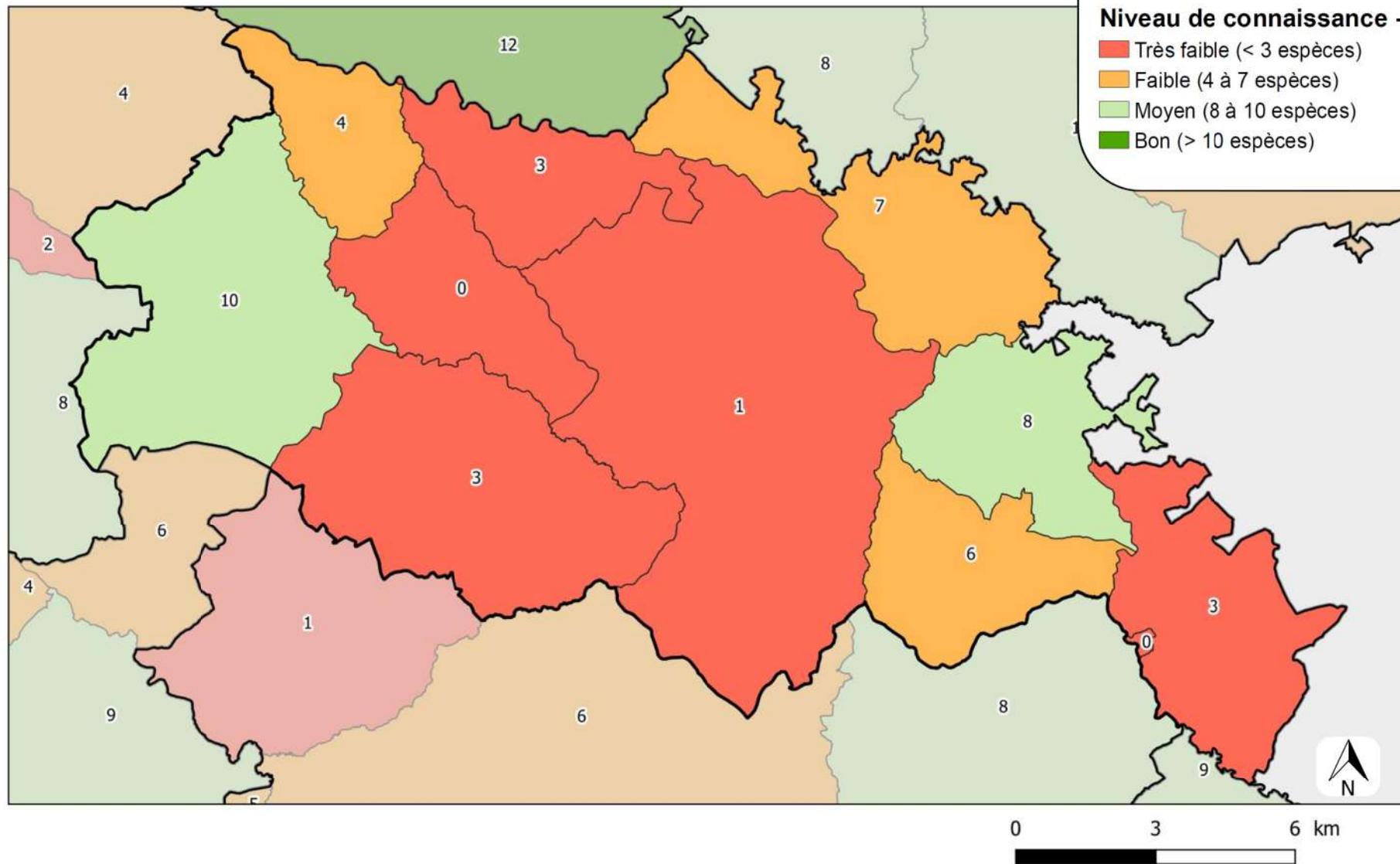
#### Synthèse des inventaires « Amphibiens »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
La Gaubretière	3 033	12	3
Les Landes-Genusson	3 133	54	10
Mallièvre	20	0	0
Mortagne-sur-Sèvre	2 194	36	7
Saint-Aubin-des-Ormeaux	1 263	3	3
Saint-Laurent-sur-Sèvre	1 579	80	8
Saint-Malô-du-Bois	1 428	45	6
Saint-Martin-des-Tilleuls	1 403	0	0
Tiffauges	992	6	4
Treize-Vents	1 912	3	3
Chanverrie	5 921	1	1
<b>CC Pays de Mortagne</b>	<b>22 878</b>	<b>240</b>	<b>10</b>

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'espèces



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)



Dix espèces ont été inventoriées sur la communauté de communes. Parmi les plus remarquables, notons la présence de l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), du Triton marbré (*Triturus marmoratus*) du Triton crêté (*Triturus cristatus*) et de leur hybride le Triton de Blasius (*Triturus x blasii*). L'Alyte accoucheur est présent sur quatre communes du territoire dont les Landes-Genusson et Mortagne-sur-Sèvre. Il y fréquente les pièces d'eau des zones plutôt urbanisées. Le Triton crêté a été recensé sur la commune des Landes-Genusson, tout comme le Triton de Blasius. Cette dernière espèce provient d'un croisement entre un Triton crêté et un Triton marbré, il ne s'agit donc pas d'une espèce à part entière. Le Triton marbré est donc logiquement présent aux Landes-Genusson ainsi qu'à Saint-Laurent-sur-Sèvre et et Saint-Malô-du-Bois.

D'autres espèces comme le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), la Rainette verte (*Hyla arborea*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ou encore la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) sont présentes sur ce territoire.

### L'ESSENTIEL

- Dix espèces inventoriées sur la communauté de communes
- Dix espèces recensées sur la commune des Landes-Genusson
- Six communes avec moins de cinq espèces

### Les espèces remarquables

Les Amphibiens constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. Plus de la moitié des amphibiens d'Europe (59 %) sont en déclin, ce qui signifie que les amphibiens sont plus menacés que les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe.

De ce fait, l'ensemble des Amphibiens sont protégés au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

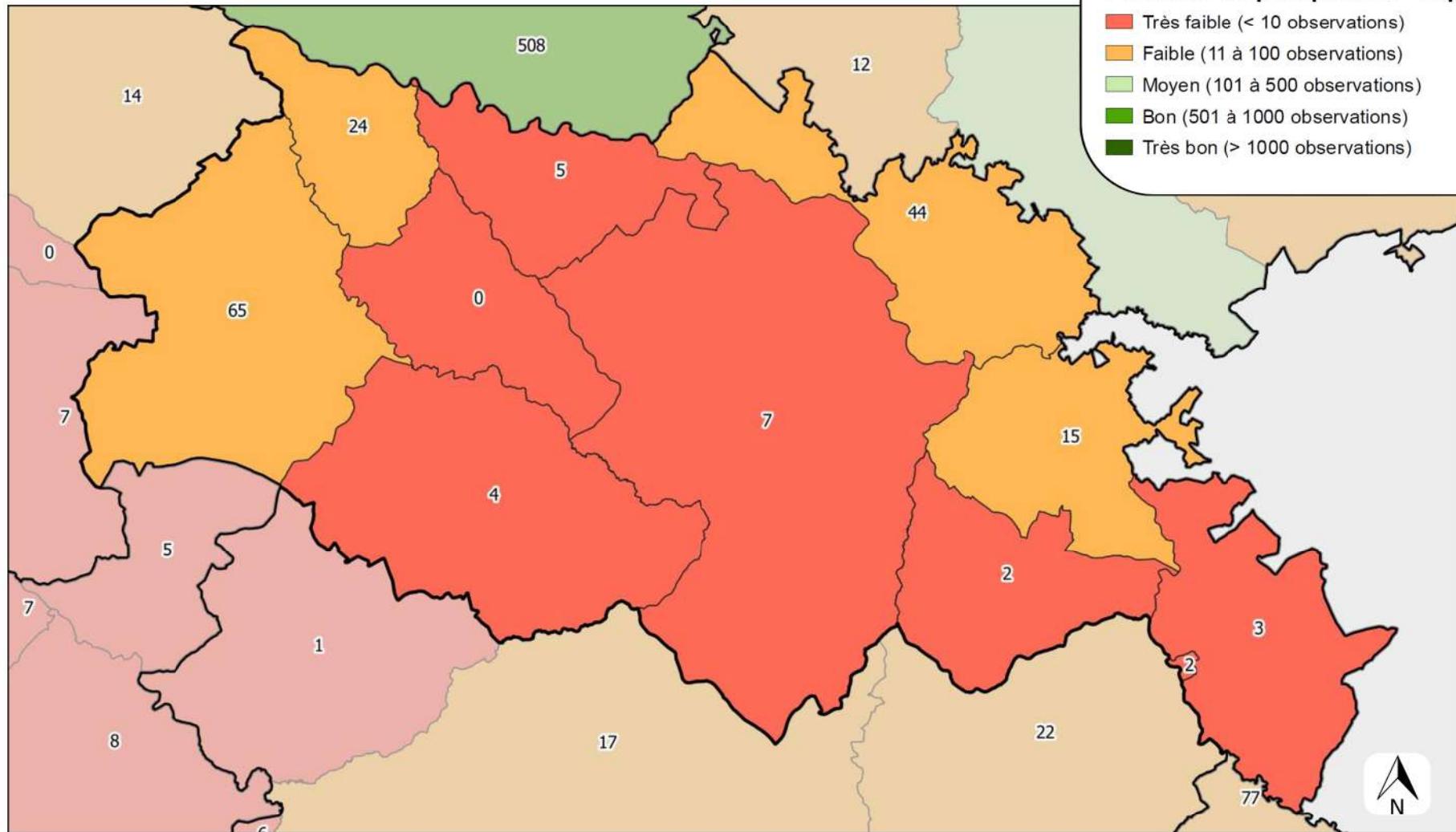
Parmi les dix espèces inventoriées sur la communauté d'agglomération, trois apparaissent sur la **liste rouge régionale**, en tant qu'**espèce Quasi menacée (NT)** : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*). Ces deux dernières espèces apparaissent en tant qu'**espèce Quasi menacée (NT) sur la liste rouge nationale**.

Afin de favoriser les Amphibiens sur la communauté de communes du Pays de Mortagne, il est possible de créer de nouvelles mares sur les secteurs à plus faible densité ou encore de restaurer les mares en cours de comblement.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les reptiles : nombre d'observations



### Légende

#### Pression de prospection - reptiles

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)



Le taxon des reptiles dispose d'un nombre d'observations extrêmement faible. Puisqu'aucune commune ne dépasse les 65 données. De plus 72 % d'entre elles recueillent moins de cinq données (Saint-Martin-des-Tilleuls, Mallièvre, La Gaubretière, ...).

La commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre est celle qui possède le plus d'observations avec 65 données. S'en suit Mortagne-sur-Sèvre (44 observations) et Tiffauges (24 observations).

### L'ESSENTIEL

- Nombre de données faible à très faible
- Trois-quarts des communes avec moins de cinq données

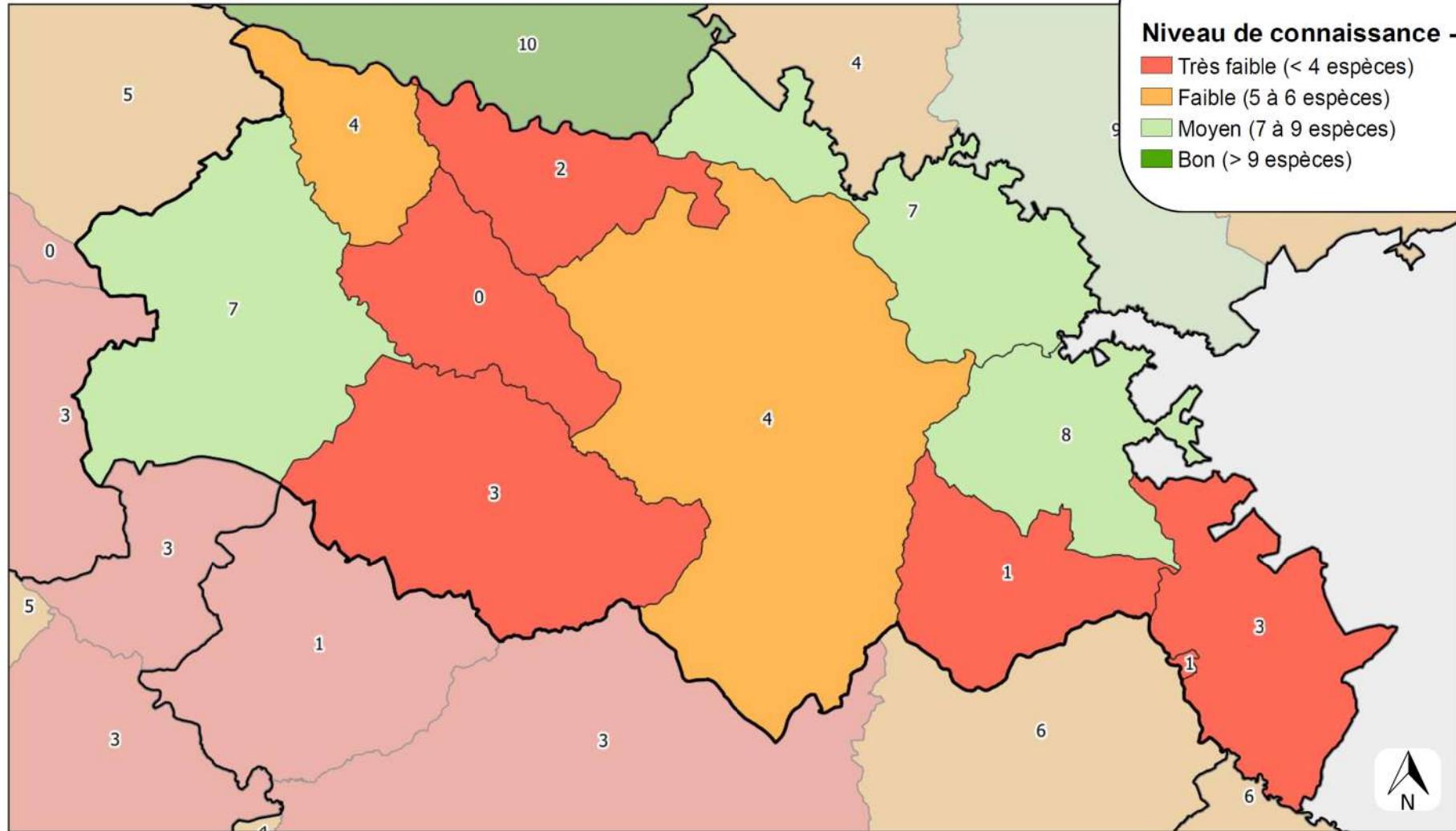
Synthèse des inventaires « Reptiles »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
La Gaubretière	3 033	4	3
Les Landes-Genusson	3 133	65	7
Mallièvre	20	2	1
Mortagne-sur-Sèvre	2 194	44	7
Saint-Aubin-des-Ormeaux	1 263	5	2
Saint-Laurent-sur-Sèvre	1 579	15	8
Saint-Malô-du-Bois	1 428	2	1
Saint-Martin-des-Tilleuls	1 403	0	0
Tiffauges	992	24	4
Treize-Vents	1 912	3	3
Chanverrie	5 921	7	4
<b>CC Pays de Mortagne</b>	<b>22 878</b>	<b>171</b>	<b>11</b>

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les reptiles : nombre d'espèces



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)



La communauté de communes du Pays de Mortagne abrite onze espèces de reptiles sur treize présente en Vendée. Cependant le nombre d'espèces par commune est limité, à l'image du nombre d'observations. Ainsi, six communes affiche moins de six espèces. Toutefois, huit espèces ont été inventoriées à Saint-Laurent-sur-Sèvre et sept espèces aux Landes-Genusson et Mortagne-sur-Sèvre.

Parmi les onze espèces inventoriées les plus remarquables sont les suivantes : La Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), classée Vulnérable (VU) sur la liste rouge des Pays de la Loire et Quasi menacée (NT) en France. Elle a été inventoriée aux abords de La Crûme et la Sèvre Nantaise. La Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) est présente sur cinq communes de l'EPCI dont La Gaubretière.

D'autres espèces sont présentes telles que la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) et la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*).

À noter que ce territoire abrite également quatre espèces non présentes naturellement en Vendée : la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), la Tortue grecque (*Testudo graeca*), la Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*) et la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*).

## L'ESSENTIEL

- Présence de quatre espèces importées
- Nombre d'espèces faible à très faible dans les communes
- Onze espèces présentes sur le territoire (13 espèces en Vendée)

### Les espèces remarquables

Avec les Amphibiens, les reptiles constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. 42 % des reptiles sont en déclin, dont 21 % sont menacées. Le déclin de ces espèces est essentiellement causé par la destruction de leurs habitats par l'Homme. De ce fait, l'ensemble des reptiles est protégé au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

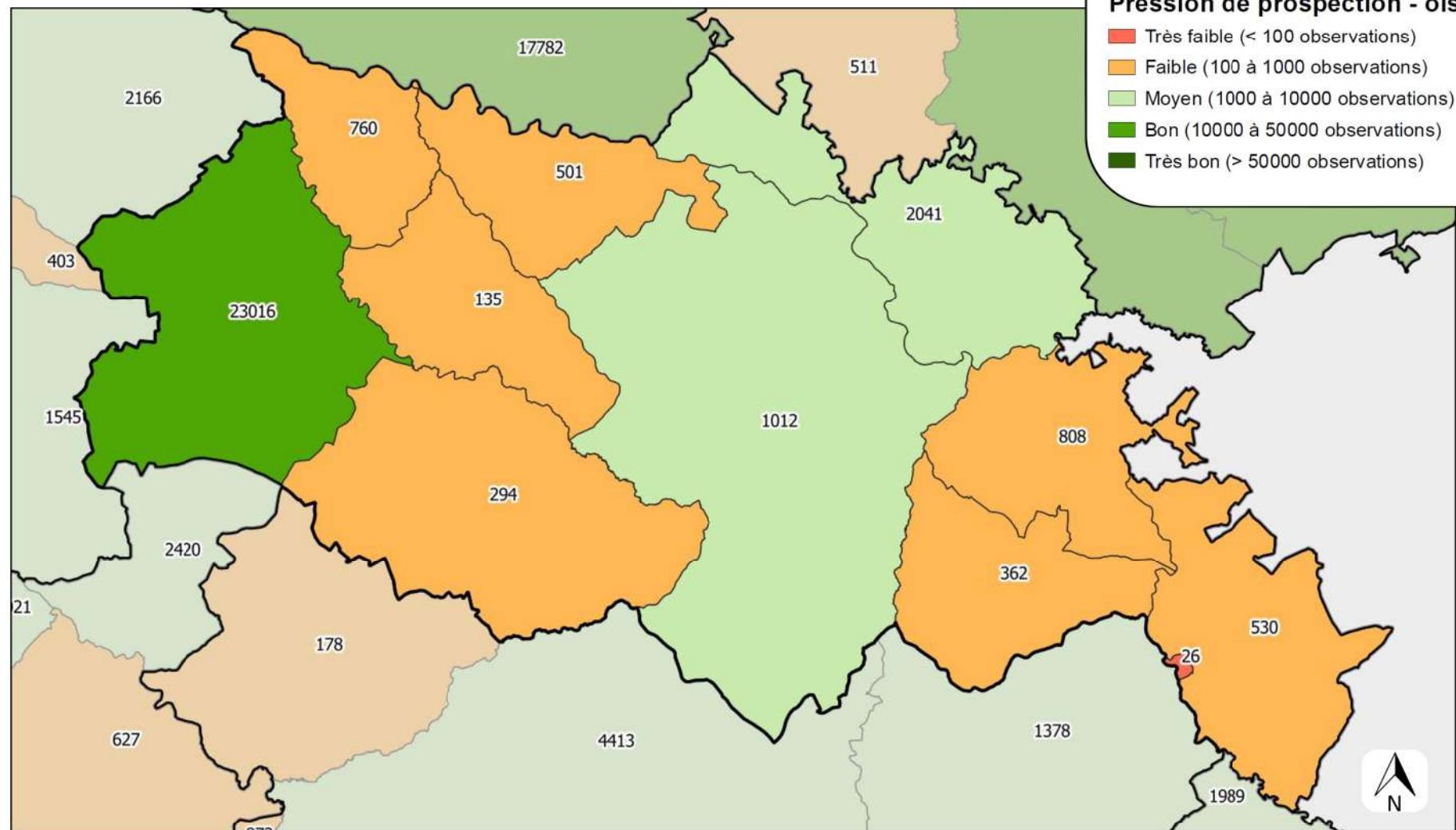
Parmi les onzes espèces inventoriées sur la communauté d'agglomération, deux apparaissent sur la **liste rouge régionale** à divers niveau : **espèce Vulnérable (VU)** pour la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), **espèce Quasi menacée (NT)** pour la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*).

Afin de favoriser la présence des reptiles sur la communauté d'agglomération, il convient de conserver les réseaux de haies, maintenir ça et là quelques zones de friches et éviter en certains lieux l'intervention systématique d'entretien.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les oiseaux : nombre d'observations



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)



Le nombre d'observations par commune pour le taxon des oiseaux est hétérogène sur le territoire. En effet, alors que certaines communes disposent de moins de 300 données (Saint-Martin-des-Tilleuls, La Gaubretière), les Landes-Genusson affiche 23 000 données. Les suivis décennaux de l'avifaune sur le site de la Cité des oiseaux sont à l'origine de ce nombre d'observations. Ce taxon est le mieux connu sur l'EPCI puisque près de 40 % des communes ont une pression d'observation bonne à très bonne. En effet, Mortagne-sur-Sèvre dispose de 2 041 données et Chanverrie de 1 012 observations.

## L'ESSENTIEL

- Taxon le mieux prospecté de l'intercommunalité

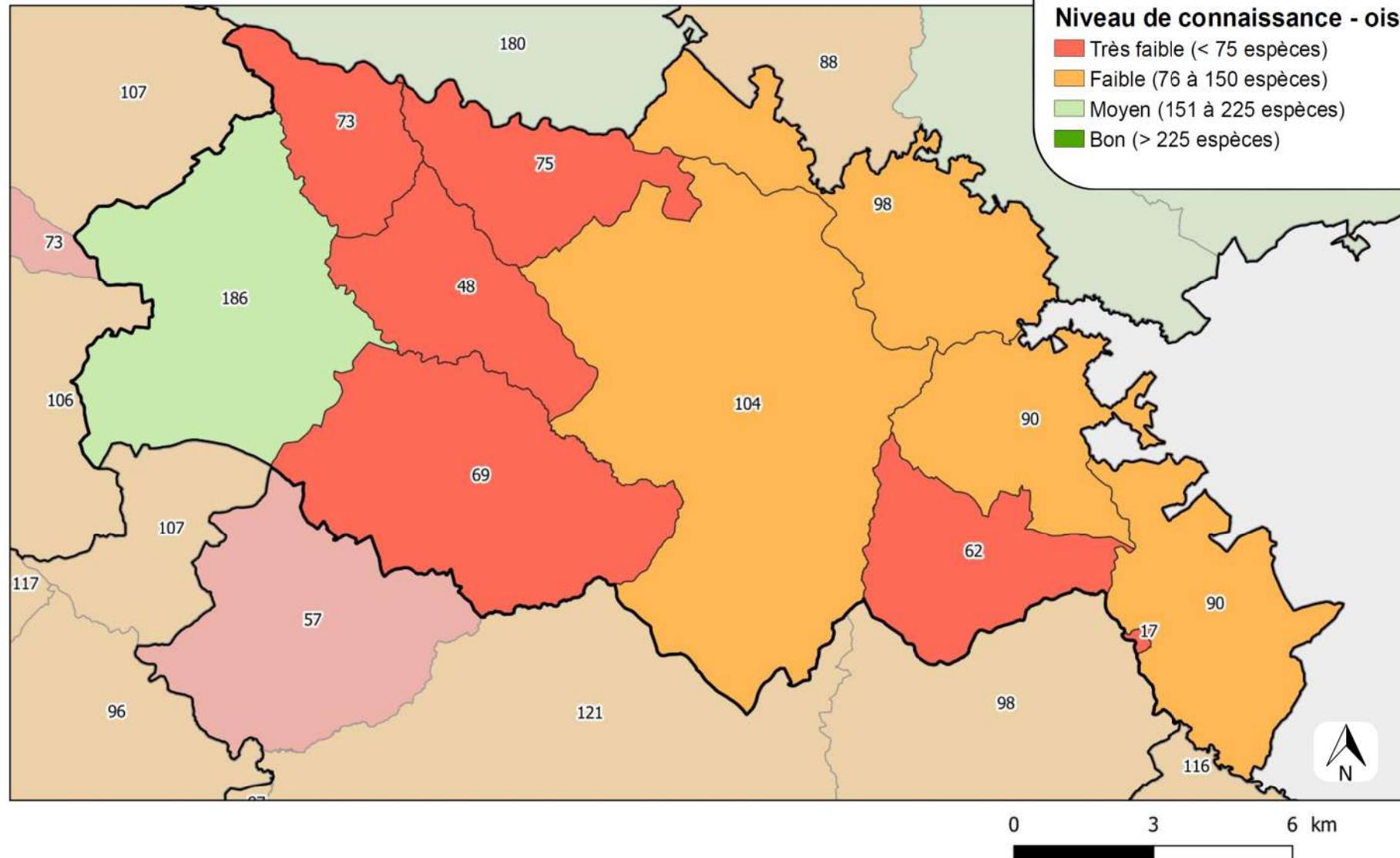
Synthèse des inventaires « Oiseaux »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
La Gaubretière	3 033	294	69
Les Landes-Genusson	3 133	23 016	186
Mallière	20	26	17
Mortagne-sur-Sèvre	2 194	2 041	98
Saint-Aubin-des-Ormeaux	1 263	501	75
Saint-Laurent-sur-Sèvre	1 579	808	90
Saint-Malô-du-Bois	1 428	362	62
Saint-Martin-des-Tilleuls	1 403	135	48
Tiffauges	992	760	73
Treize-Vents	1 912	530	90
Chanverrie	5 921	1 012	104
<b>CC Pays de Mortagne</b>	<b>22 878</b>	<b>29 485</b>	<b>198</b>

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les oiseaux : nombre d'espèces



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)



Malgré une pression d'observation correcte sur la communauté de communes, le nombre d'espèces d'oiseaux reste faible à très faible. En effet, il a été inventorié 198 espèces sur l'ensemble du territoire, mais 80 % des communes abritent moins de cent espèces.

Quatre grands groupes d'espèces peuvent être identifiés :

- Les espèces inféodées aux milieux humides et surfaces en eaux : limicoles et anatidés dont le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), **Quasi menacé (NT)** en Pays de la Loire. Ces espèces ont été inventoriées principalement au sein de la Cité des Oiseaux, aux Landes-Genusson.
- Les espèces inféodées au bocage : Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Pipit des arbres (*Anthus trivialis*), ...
- Les espèces inféodées aux espaces agricoles : bruants, alouettes, ...
- Les espèces inféodées aux milieux urbains : moineaux, hirondelles et martinets.

## Les espèces remarquables

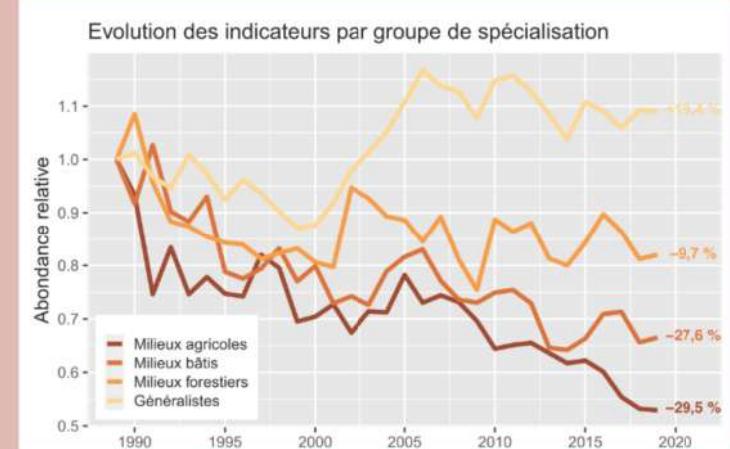
Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a mis en avant la chute drastique d'un certain nombre d'oiseaux spécialisés. A titre d'exemple les oiseaux inféodés aux milieux agricoles ont chuté de près de 30 % depuis 1990 (cf. graphique ci-contre).

Ce triste constat a permis de revoir la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire.

Plusieurs passereaux présents sur la communauté de communes et autrefois communs sont désormais sur cette liste :

- le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), et le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) classé **Quasi menacé (NT)** en Pays de la Loire.

- Le Moineau friquet (*Passer montanus*) est **Vulnérable (VU)** tandis que le Bruant jaune (*Emberiza cirlus*) est **En danger critique (CR)**.

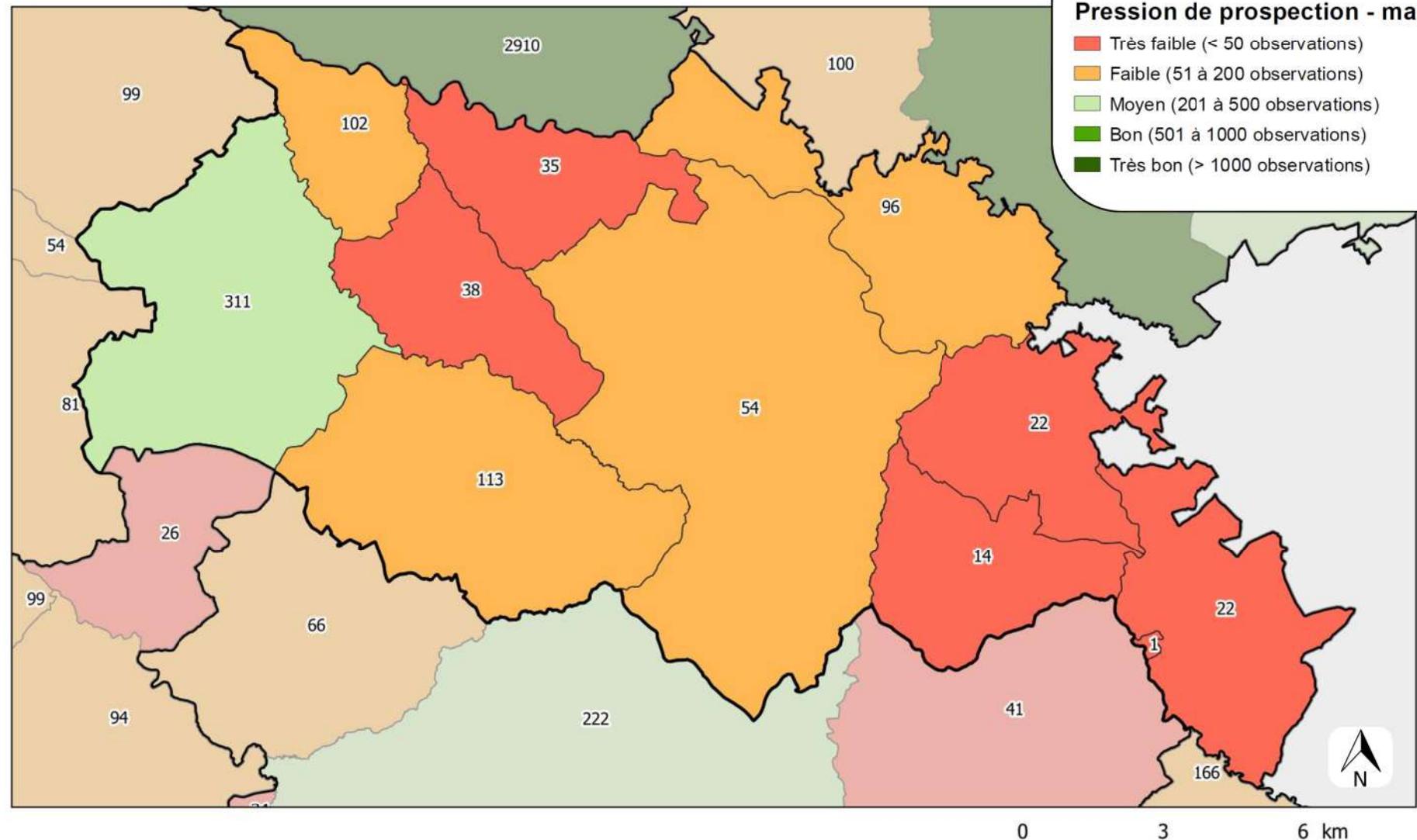


Cette dégradation est concomitante de l'intensification des pratiques agricoles avec la généralisation des insecticides qui supprime la première ressource alimentaire des oiseaux. L'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces urbains pourraient petit à petit inverser la tendance. Les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leur population diminuer de près de 28 %. Cette chute est également liée à la baisse des sites propices à la nidification (ravalement des bâtiments, rénovation, ...). La prise en compte de ces espèces dans tout projet d'aménagement est donc une nécessité (mise en place d'espace favorable à la nidification sur les nouveaux bâtiments).

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les mammifères : nombre d'observations



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)



Concernant les mammifères, la commune la mieux prospectée est de nouveau les Landes-Genusson, avec plus de 300 données. Cela est lié aux études menées sur l'Espace Naturel Sensible de la Cité des Oiseaux. Arrive ensuite les communes de Tiffauges et La Gaubretière avec plus de 100 données chacune. Certaines communes sont très peu prospectées, telles que Mallièvre qui ne possèdent qu'une seule donnée de mammifère ou encore Saint-Malô-du-Bois avec 14 observations seulement.

### L'ESSENTIEL

- Un nombre de données « mammifères » hétérogène sur le territoire

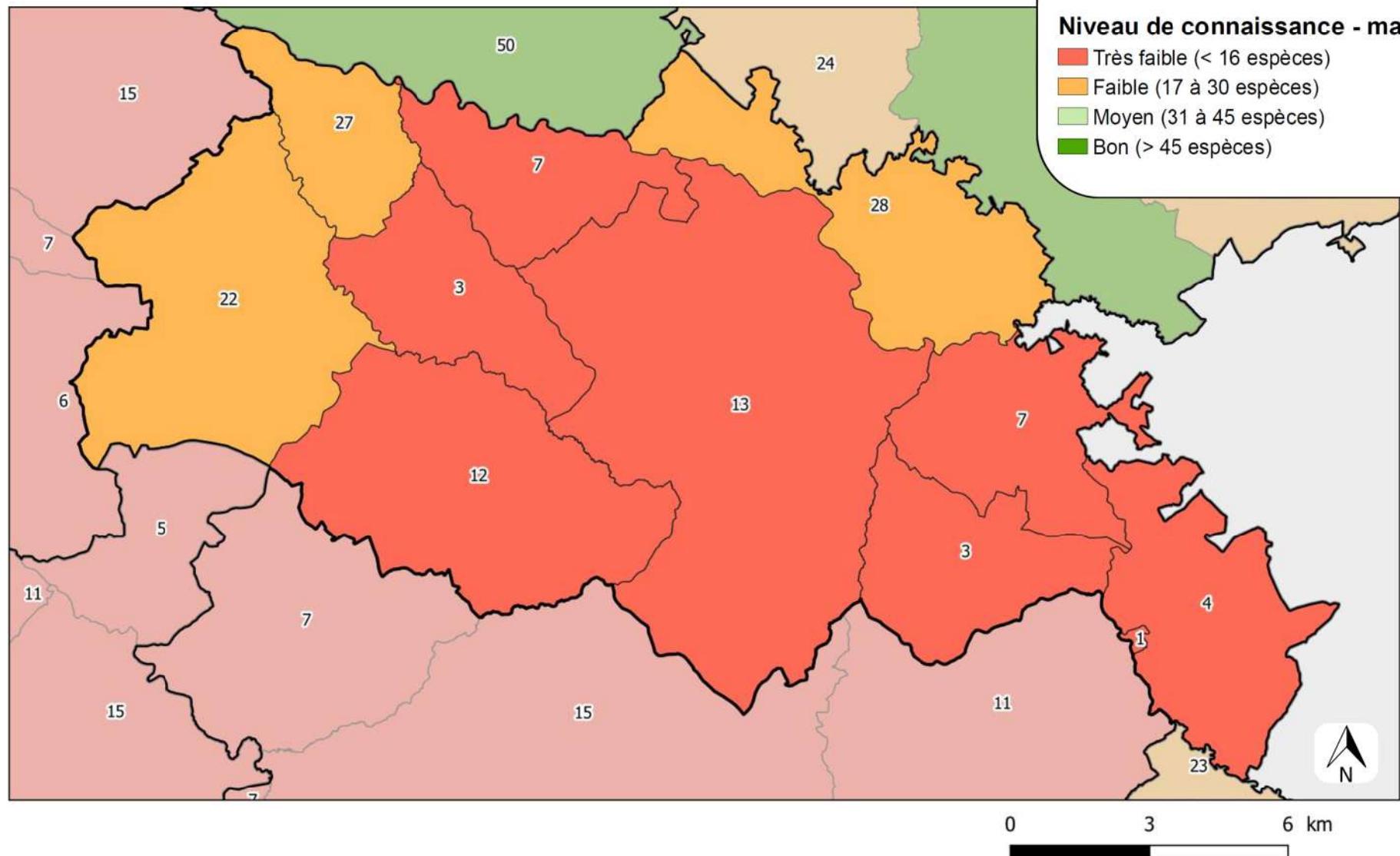
#### Synthèse des inventaires « Mammifères »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
La Gaubretière	3 033	113	12
Les Landes-Genusson	3 133	311	22
Mallièvre	20	1	1
Mortagne-sur-Sèvre	2 194	96	28
Saint-Aubin-des-Ormeaux	1 263	35	7
Saint-Laurent-sur-Sèvre	1 579	22	7
Saint-Malô-du-Bois	1 428	14	3
Saint-Martin-des-Tilleuls	1 403	38	3
Tiffauges	992	102	27
Treize-Vents	1 912	22	4
Chanverrie	5 921	54	13
<b>CC Pays de Mortagne</b>	<b>22 878</b>	<b>808</b>	<b>43</b>

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les mammifères : nombre d'espèces



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)



Quarante-trois espèces de mammifères sont présentes sur le territoire (69 en Pays de la Loire). Les communes avec le plus grand nombre d'espèces connues sont Mortagne-sur-Sèvre (28 espèces), Tiffauges (27 espèces) et Les Landes-Genusson (22 espèces). La carte précédente montre toutefois que le niveau de connaissance de ce taxon est faible à très faible.

## Les espèces remarquables

La nouvelle liste rouge des mammifères a été éditée en 2020. Sur les 69 espèces de mammifères présentes en Pays de la Loire, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition. Sont principalement concernés les micromammifères et les chauves-souris.

Plusieurs de ces espèces sont connues sur la communauté de communes du Pays de Mortagne :

- La **Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)** espèce protégée et **Quasi menacée (NT)** en Pays de la Loire. Elle a été recensée sur l'ensemble des cours d'eau de l'EPCI. Le **Castor d'Europe (*Castor fiber*)** protégé également et **Quasi menacée (NT)** en Pays de la Loire. L'animal a été recensé sur la Sèvre Nantaise à Mortagne-sur-Sèvre. Le **Putois d'Europe (*Mustela putorius*)**, **Vulnérable (VU)** en Pays de la Loire. Ce dernier utilise les zones humides du territoire et le réseau hydrographique pour accomplir son cycle biologique.

- Parmi les micromammifères menacés notons la présence du **Rat de moissons (*Micromys minutus*)** sur les zones humides des Landes-Genusson. Cette espèce est, depuis la révision de la liste rouge régionale, considéré comme **Vulnérable (VU)**. Deux autres espèces de micromammifères inféodées aux zones plutôt ouvertes sont désormais sur la liste rouge régionale également, le **Campagnol agreste (*Microtus agrestis*)**, **Quasi menacée (NT)** et la **Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*)**, **Vulnérable (VU)**.

Les inventaires des chiroptères menés sur la communauté de communes ont aussi mis en avant la présence de chauves-souris menacées. Parmi elles la **Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)**, la plus commune de la région mais dont les effectifs ont chuté de 3 à 13 % depuis 2006. Elle est donc désormais **Quasi menacée (NT)** en Pays de la Loire. Notons aussi la présence de la **Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)** dont le déclin est important avec des chiffres allant de - 17 à - 41 % depuis 2006. De fait, elle est **Vulnérable (VU)** en Pays de la Loire. Rappelons que l'ensemble des chauves-souris sont protégées en France.

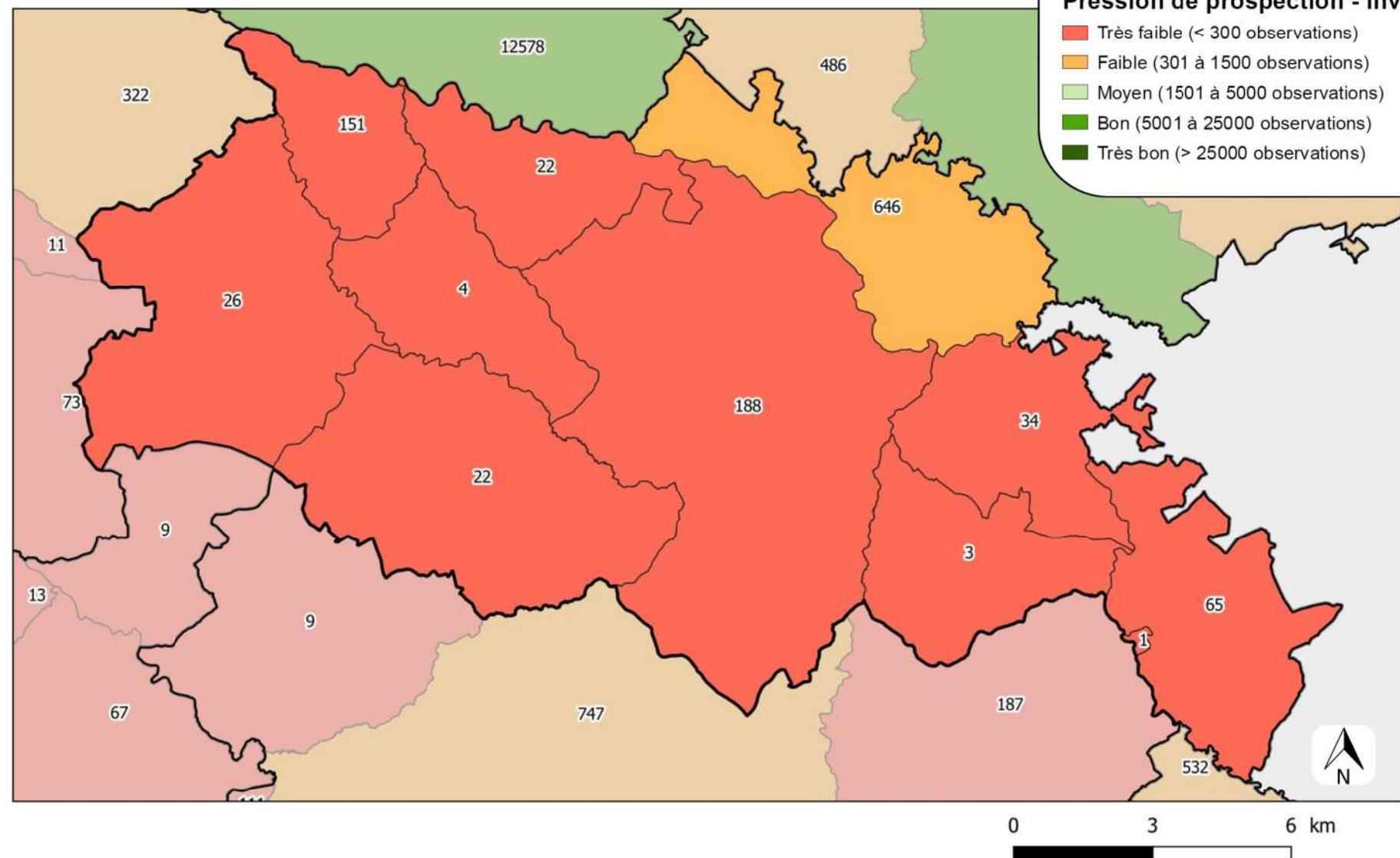
Enfin, trois autres espèces sont protégées à l'échelle nationale : le **Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*)**, la **Genette commune (*Genetta genetta*)** et l'**Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*)**.

La mise à jour de cette nouvelle liste rouge doit faire prendre conscience de l'érosion rapide de notre grande faune en France. Ainsi, la préservation des mammifères sur le territoire passe par la mise en place de zone de refuge, soit, des zones non gérées en certains lieux. De plus la sauvegarde des corridors écologiques est essentielle pour permettre aux espèces de se déplacer sur le territoire.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les invertébrés : nombre d'observations





Le jeu de données mobilisé pour le Pays de Mortagne comporte 1 162 observations d'invertébrés de 1984 à 2021. La pression d'observation apparaît alors très faible compte-tenu de la grande diversité d'invertébrés existants en région.

Mortagne-sur-Sèvre est la commune la plus prospectée de ce territoire. Elle comptabilise à elle-seule plus de la moitié des données, sans pour autant atteindre un niveau de prospection suffisamment étayé pour illustrer la diversité en invertébrés. Tiffauges et Chanverrie rassemblent à peine 200 données chacune, tandis que toutes les autres communes ne disposent quasiment pas de données.

A l'échelle de la région, le territoire se situe dans le dernier quart en nombre d'observations et sous la moyenne au niveau départemental.

## L'ESSENTIEL

- La moitié des observations sont effectuées sur Mortagne-sur-Sèvre
- Toutes les autres communes ne sont pas suffisamment, voire non prospectées pour les invertébrés

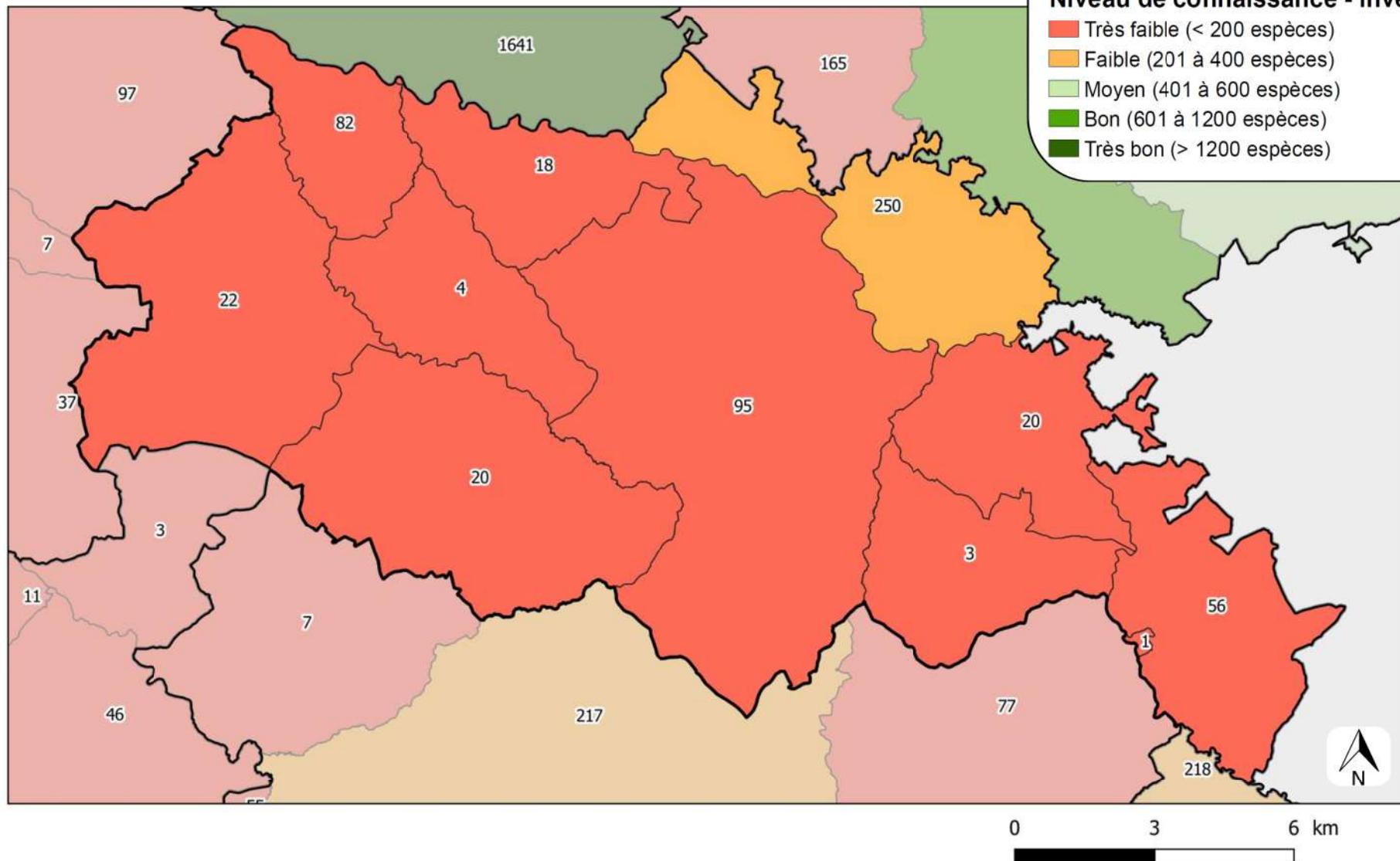
### Synthèse des inventaires « Invertébrés »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
La Gaubretière	3 033	22	20
Les Landes-Genusson	3 133	26	22
Mallievre	20	1	1
Mortagne-sur-Sèvre	2 194	646	250
Saint-Aubin-des-Ormeaux	1 263	22	18
Saint-Laurent-sur-Sèvre	1 579	34	20
Saint-Malô-du-Bois	1 428	3	3
Saint-Martin-des-Tilleuls	1 403	4	4
Tiffauges	992	151	82
Treize-Vents	1 912	65	56
Chanverrie	5 921	188	95
<b>CC Pays de Mortagne</b>	<b>22 878</b>	<b>1 162</b>	<b>368</b>

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les invertébrés : nombre d'espèces



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)



À travers le recueil d'observations, une liste de seulement 368 espèces est actuellement disponibles sur le territoire du Pays de Mortagne, et de nouveau, essentiellement sur la commune de Mortagne-sur-Sèvre. Toutes les autres communes du territoire ont une idée très restreinte des invertébrés présents puisqu'elles comptent moins de 100 espèces connues à ce jour, voire une à quatre espèces seulement, ce qui est loin d'être représentatif.

Comme une grande majorité de territoire, les invertébrés les mieux connus à ce jour sur le Pays de Mortagne sont les insectes avec 331 espèces répertoriées. Ce qui reste toutefois un faible aperçu de la diversité potentielle d'insectes. Le territoire dispose ensuite de connaissances à la marge sur les groupes des Arachnides (14 espèces renseignées entre 2016 et 2020) et sur les Myriapodes (12 espèces inventoriées en 2017). Bivalves, Crustacés et Gastéropodes ne sont connus qu'au travers d'une liste de 11 espèces.

Les connaissances sur les invertébrés sont ainsi à développer sur tous les groupes taxonomiques du Pays de Mortagne.

## L'ESSENTIEL

- **90 % des données collectées concernent des espèces d'insectes**
- **3 espèces protégées et 9 espèces déterminantes ZNIEFF**



Agrion de mercure  
P. CHASSELOUP



Aeshne paisible – J. TOURNEUR



Cordulegastre annelé – O. DURAND

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



### Odonates (Libellule, etc.)

Le territoire est marqué par la Sèvre Nantaise et ses affluents qui forment ici des vallées encaissées. Les secteurs ayant ainsi conservé leur plus forte identité naturelle se concentrent dans ces fonds de vallées composées de prairies humides pouvant être inondées, bordant la Sèvre Nantaise, la Crûme, le Blanc, le ruisseau de la Tour, des Amourettes, ... de coteaux boisés ou présentant d'importants affleurements granitiques. Certains étangs à intérêts ornithologiques (étang des boucheries, étang du Blanc) sont d'autres secteurs préservés et favorables aux invertébrés. Ailleurs et plus hauts sur les plateaux, le remembrement des années 60 a considérablement modifié le paysage, les landes à genêts et ajoncs sont extrêmement réduites et laisse la place aujourd'hui à de plus vastes cultures, mais réduisant aussi le potentiel de diversité en invertébrés.

Il faut alors suivre certains cours d'eau de ces vallées pour noter quelques espèces de libellules remarquables :

- **L'Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*) figure parmi les espèces protégées du territoire. Ce petit agrion affectionne les petits cours d'eau prairiaux. Il est présent sur les Landes-Genusson, la Gaubretière, Mortagne-sur-Sèvre, Treize-Vents et Chanverrie, mais pourrait l'être plus largement. Seulement le maintien de sa présence et de ses populations sont conditionnés au maintien en bon état de ces ruisseaux ainsi que de l'évitement de fortes périodes d'assècs.
- **L'Aeschne paisible** (*Boyeria irene*), grande libellule qui longe les berges ombragées des cours d'eau comme la Sèvre Nantaise et le **Cordulégastre annelé** (*Cordulegaster boltonii*) qui lui préfère les petits ruisseaux bien ensoleillés, sont deux autres libellules, inscrites cette fois comme espèces déterminantes ZNIEFF.

### Orthoptères (Criquet, etc.)

Les coteaux secs du Pays de Mortagne abritent deux espèces d'Orthoptères rares et localisés en Vendée :

- **Criquet des ajoncs** (*Chorthippus binotatus*)
- **Criquet tacheté** (*Myrmeleotettix maculatus*)



Criquet des ajoncs – J. TOURNEUR



Criquet tacheté – Y. TREVOUX

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



### Coléoptères (Coccinelle, etc.)

Il n'y a pas de forêt de taille significative sur le Pays de Mortagne, c'est donc dans les coteaux boisés et les linéaires de haies avec de vieux arbres que d'autres coléoptères liés au bois pourraient être observés. Les inventaires ont déjà permis de notifier la présence de certains considérés comme patrimoniaux.

La présence du **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*) est mentionnée à la fois sur Mortagne-sur-Sèvre et Chanverrie, mais pourrait être plus largement représenté sur l'ensemble des communes. Tandis que la **Rosalie des Alpes** (*Rosalia alpina*) ne l'est que sur Chanverrie. Ces deux espèces sont protégées. Toutes deux sont présentes à la faveur d'une gestion conservatrice de vieilles haies disposant d'arbres âgés dans leur linéaire, ainsi que d'arbres isolés remarquables, leurs larves se prêtant plus facilement à un développement au sein des chênes et frênes.

La liste des espèces fait état de la présence d'autres coléoptères intéressants. Parmi-eux on y trouve *Exocentrus punctipennis*, un longicorne pas si commun dans l'ouest de la France dont les larves vivent dans les branchettes sèches d'ormes et *Saperda punctata*, autre longicorne vivant cette fois dans les grosses branches mortes des ormes. *Acrossus depressus*, appartenant aux coléoptères « bousiers », la **Coccinelle de l'aulne** *Sospita vigintiguttata*, et la **Cétoine marbrée** *Liocola marmorata* dont la larve vit dans le terreau de cavité de différentes essences de vieux arbres : chênes, saules, merisiers, châtaigniers, sont eux aussi très peu observés en Vendée mais présents ici.



Grand capricorne – AL. CHARPENTIER



Rosalie des Alpes – C. PARE

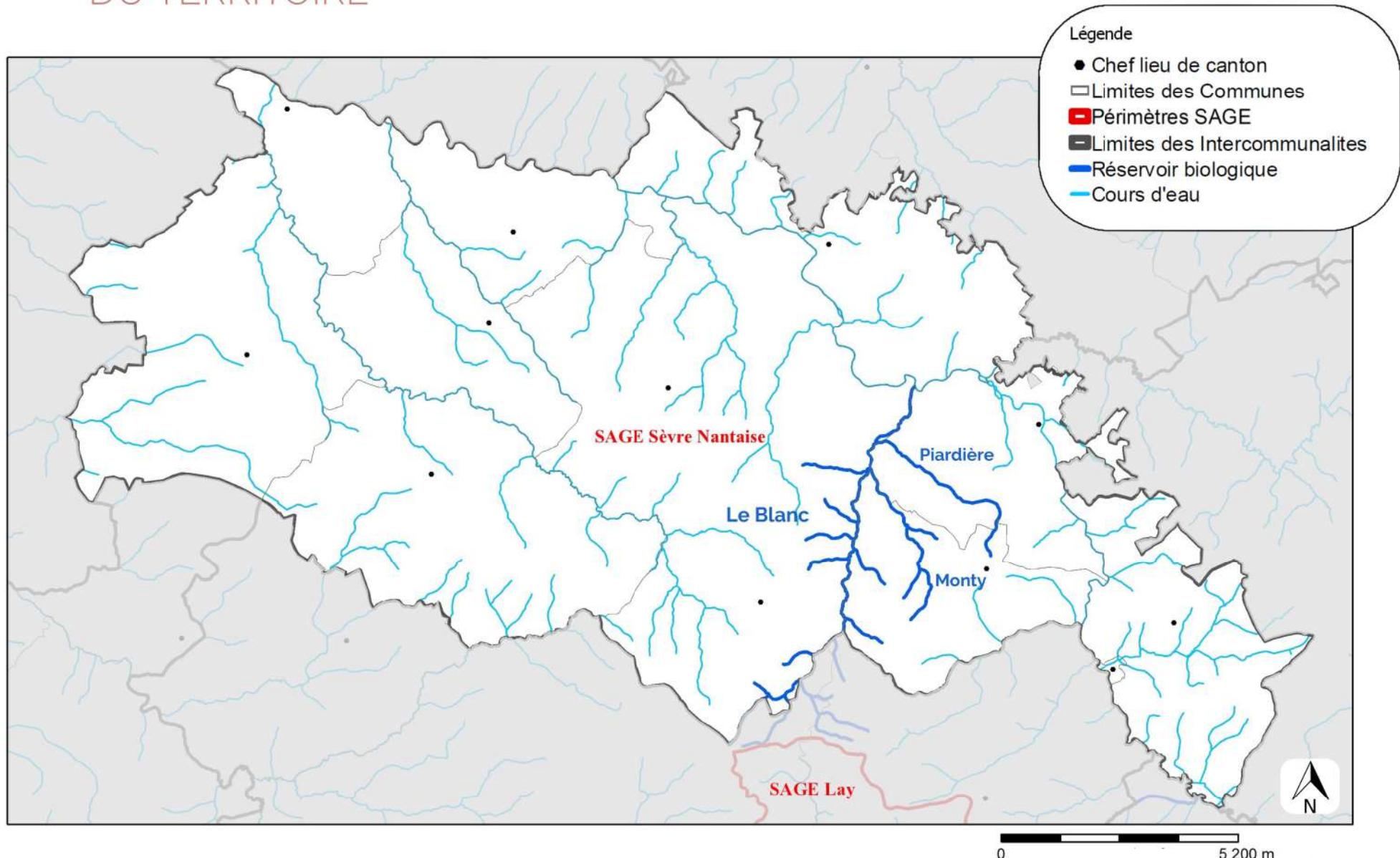


Cétoine marbré – C. PARE

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les cours d'eau patrimoniaux



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

Moins de 200 km de cours d'eau circulent sur le territoire du Pays de Mortagne. Ils sont répartis sur un seul bassin versant :  
- le bassin versant de la Sèvre Nantaise (100 % du territoire)

Parmi ces cours d'eau, la rivière Le Blanc et ses affluents sont identifiés comme « Réservoirs biologiques » dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagements et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne. Ils totalisent 30 km.

### L'ESSENTIEL

- **188 km de cours d'eau**
- **30 km de cours d'eau patrimoniaux**

Proportion des cours d'eau et réservoirs biologiques situés sur le département et sur l'EPCI, en km et en %

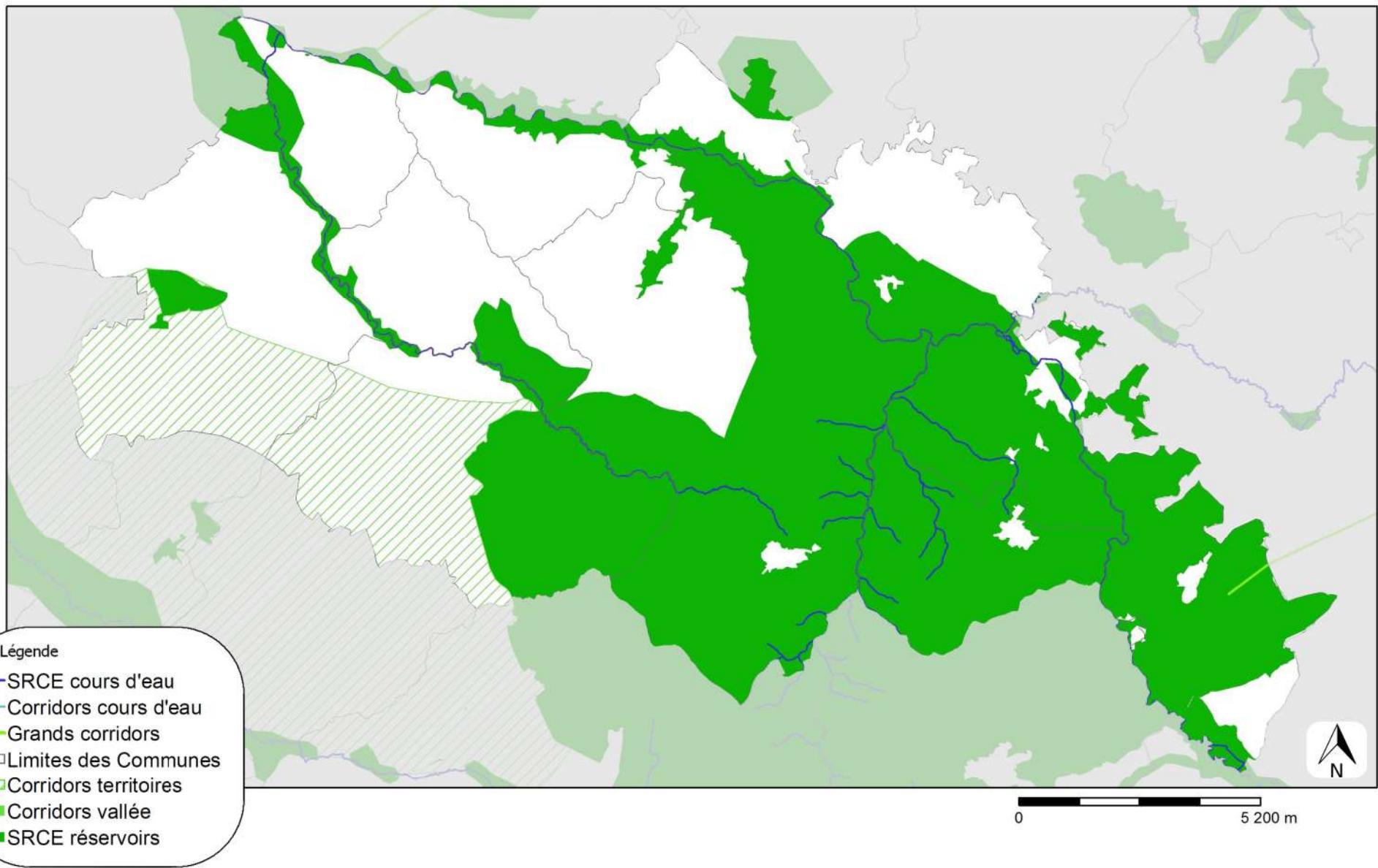
Linéaire de cours d'eau (SDAGE)		Linéaire de Réservoirs biologiques	
Département	Pays de Mortagne	Département	Pays de Mortagne
6 412 km	188 km soit 2,9 % des cours d'eau du département	796 km	30 km soit 3,8 % des réservoirs biologiques du département

**Réservoir biologique :** cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

## Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue (TVB). Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

La TVB est pertinente à l'échelle régionale mais elle n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle intercommunale. Ainsi la TVB de Terres-de-Montaigu est indicative. Il est nécessaire de réaliser une trame verte et bleue plus fine et pertinente sur ce territoire.

## La Trame Verte et Bleue (TVB)

La TVB vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Ainsi la TVB est composée de :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité,
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements

La TVB est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale,...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifique. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories.

Près du tiers de la Région Pays de la Loire est identifié en réservoirs de trame verte et bleue. En ce qui concerne le Pays de Mortagne, ce n'est pas moins de la moitié du territoire (11 000 ha) qui semble pertinente et fonctionnelle pour préserver la biodiversité.

	Superficie sur l'EPCI	Proportion du territoire de l'EPCI	Superficie sur les Pays de la Loire	Proportion du territoire régional
Réservoirs trame verte et bleue	11 550 ha	50 %	1 004 258 ha	31 %

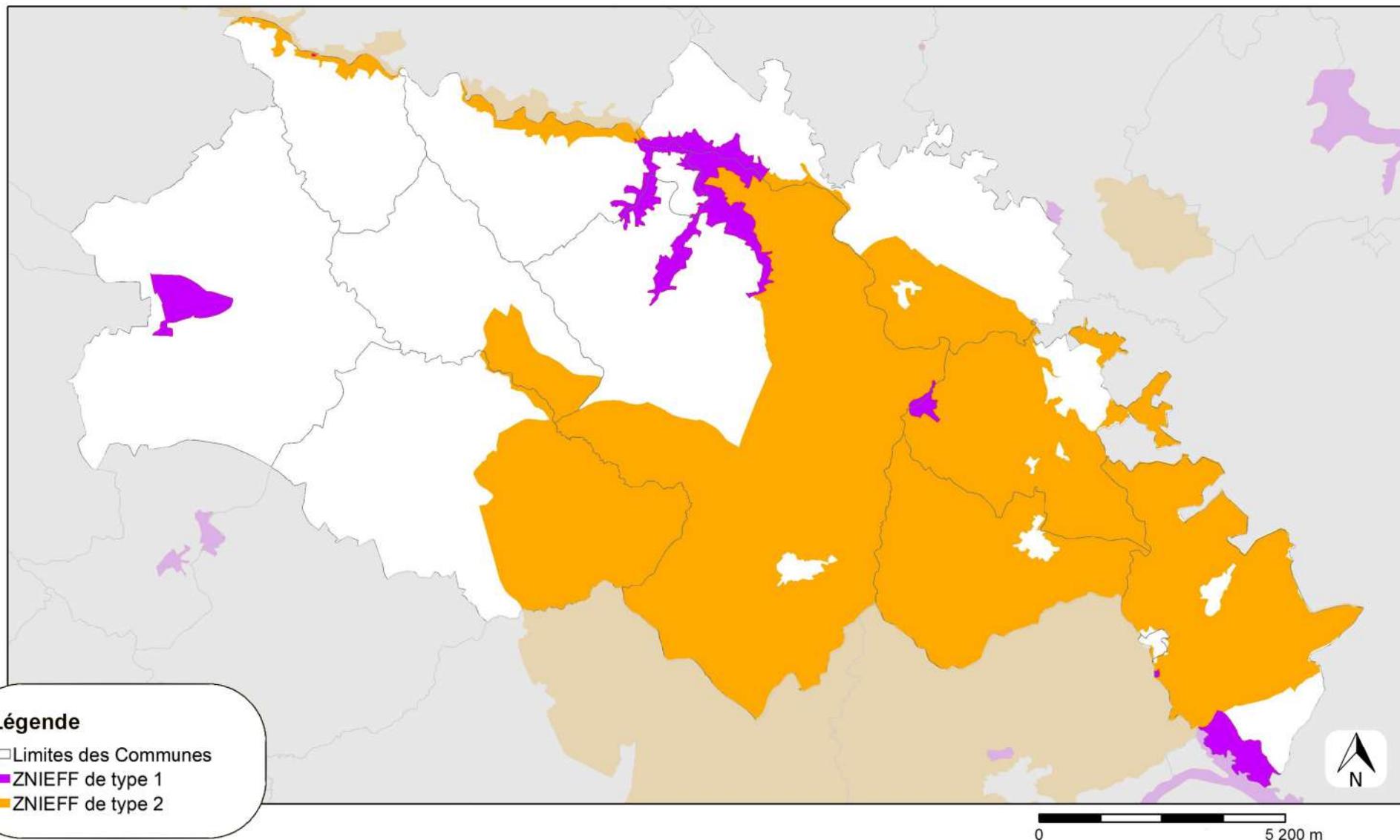
Réservoir de biodiversité: espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor: voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité.

# zonages nature

## DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique,  
Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

L'intercommunalité présente cinq ZNIEFF de type I (soit 630 ha, 3 % du territoire) et deux ZNIEFF de type II (soit près de 11 000 ha, 47 % du territoire).

Les milieux concernés par les ZNIEFF de type I sont uniquement liés à la ressource en eau, soit des étangs ou des vallées. La ZNIEFF de type II Collines vendéennes, vallée de la Sèvre nantaise concerne plus de 45 % du territoire, sur sa moitié Est.

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596 ha (soit 11 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290 ha (soit 39 % du département).

### L'ESSENTIEL

- Cinq ZNIEFF de Type I, 630 ha
- Deux ZNIEFF de type II, 10 866 ha

### Surface et proportion des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	ZNIEFF 1		ZNIEFF 2	
La Gaubretière	0	0 %	1 229	41 %
Les Landes-Genusson	118	4 %	0	0 %
Mallièvre	0	0 %	2	10 %
Mortagne-sur-Sèvre	72	3 %	585	27 %
Saint-Aubin-des-Ormeaux	56	4 %	172	14 %
Saint-Laurent-sur-Sèvre	18	1 %	1 355	86 %
Saint-Malô-du-Bois	0	0 %	1 385	97 %
Saint-Martin-des-Tilleuls	0	0 %	244	17 %
Tiffauges	0	0 %	74	7 %
Treize-Vents	111	6 %	1 559	82 %
Chanverrie	255	4 %	4 261	72 %
<b>Total EPCI</b>	<b>630 ha</b>	<b>3 %</b>	<b>10 866 ha</b>	<b>47 %</b>

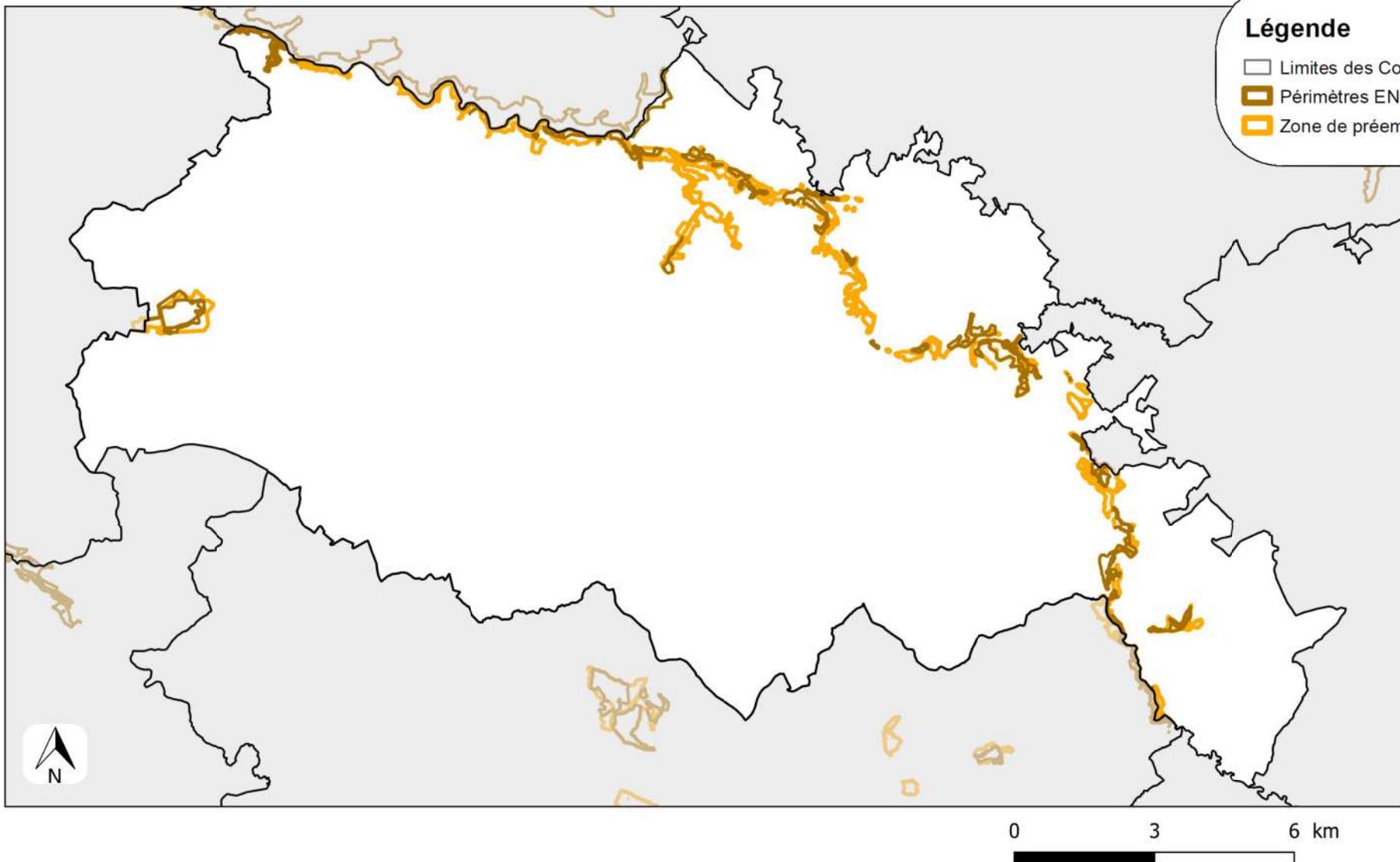
Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

# zonages nature

DU TERRITOIRE

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (85)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la communauté de communes du Pays de Mortagne se répartissent tout le long de la Sèvre nantaise et comprennent également la Cité des oiseaux. Ils totalisent 262 ha soit 1 % du territoire intercommunal. Neuf des onze communes de l'intercommunalité accueillent des ENS.

A l'échelle du département, les ENS recouvrent 2 760 ha (soit 0,4 % du territoire) qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

### L'ESSENTIEL

- 260 ha de milieux aquatiques et coteaux en ENS

#### Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant, de ce fait, être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

#### Les ENS, quels objectifs ?

- préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

#### Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

# zonages nature

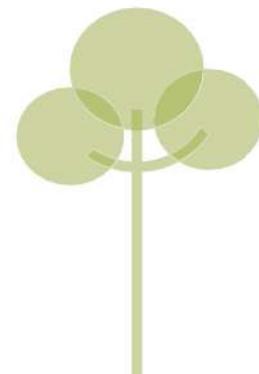
## DU TERRITOIRE

Natura 2000



Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

**La Communauté de communes du Pays de Mortagne ne dispose d'aucun site Natura 2000.**



# synthèse des enjeux

## DU TERRITOIRE

### Amélioration des connaissances

Les connaissances naturalistes sont hétérogènes à l'échelle de la communauté de communes et selon les espèces. Ainsi, le manque de données concerne tous les groupes pour toutes les communes (sauf Les Landes-Genusson, Chanverrie, Mortagne-sur-Sèvre). De plus, le déficit d'observations est remarquable pour les invertébrés, les reptiles et les amphibiens. Par exemple chez les insectes, le nombre de données est correct pour les coléoptères (coccinelles) ou les odonates (libellules), tandis que les hyménoptères (abeilles, guêpes) et diptères (mouches, syrphes) sont très peu renseignés. Pourtant ces polliniseurs se révèlent cruciaux pour le maintien de végétaux voire pour des enjeux alimentaires.

### Reconquête de la qualité des milieux

Le territoire est concerné par les enjeux de ressource en eau. Avec plus de la moitié de ses cours d'eau classés en liste 1 et/ou 2, les rivières devraient être dynamiques, fraîches et riches en espèces patrimoniales. Si le Blanc et ses affluents sont classés réservoirs biologiques, aucun cours d'eau n'atteint le bon état écologique et certains sont loin de l'atteindre avec 30 % des masses d'eau en état médiocre et 25 % des ruisseaux en mauvais état.

De plus, le bocage, paysage dominant en nord Vendée, doit être renforcé sur l'intercommunalité. Le Pays de Mortagne présente trois fois moins de zones humides que la moyenne départementale, ainsi qu'un faible réseau de mares et des boisements de qualité, mais épars. Les enjeux sont donc forts vis à vis de la préservation du maillage de prairies permanentes, de zones humides, de haies dont les haies de bord de cours d'eau (ripisylves). Un bocage préservé, dans la diversité de milieux qu'il propose, présente un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.

D'autre part, les impacts du fort dynamisme de l'urbanisation se reflètent notamment dans la pollution lumineuse induite qui est prégnante sur l'ensemble du territoire.

Enfin, la dynamique agricole du territoire semble permettre une certaine prise en compte des enjeux de patrimoine naturel, la forte proportion de prairies permanentes sur le territoire est très positive.

La moitié du territoire a été identifiée comme réservoir biologique, notamment les principaux cours d'eau et les prairies permanentes. De plus, malgré la faiblesse des connaissances naturaliste, les inventaires conduits sur l'EPCI ont montré la présence d'une faune et d'une flore intéressante avec de nombreuses espèces patrimoniales. Pour cette raison, il est nécessaire de maintenir en bon état de conservation les milieux déjà existants. Il peut être envisagé de restaurer certaines zones et créer de nouvelles mares sur les secteurs les plus pauvres.

# Nos fournisseurs

DE DONNÉES

## > Géographie administrative et physique du territoire



BD TOPO ® 2021  
BD ALTI® 2001



Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

## > Aménagement du territoire



OC SGE ® 2013  
RPG 2019



Pollution lumineuse 2017

## > Milieux naturels



État des masses d'eau,  
DCE 2019



Classement cours d'eau 2018



Zones humides probables 201



Mares 2012  
Haies 2009



Boisements  
BD TOPO ® 2021



SRCE 2019  
ZNIEFF 2019  
Natura 2000

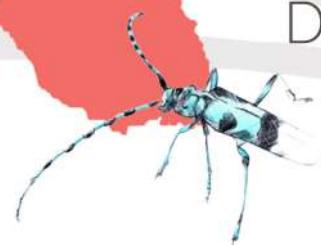


ENS 2020

## > Zonages nature

# Données biodiversité

DU PORTAIL



## Biodiv'Pays de la Loire

de novembre 2021

### > Bases de données moissonnées en intégralité



Base de données  
GéoNature



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Base de données  
Kollect

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

### > Bases de données partiellement moissonnées



Faune Vendée



Base de données  
GéoNature



Bases de données Calluna  
et eColibry



Base de données  
GéoNature



# Nos partenaires et fournisseurs de données

## > Coordination régionale



SÈVRE ET BOCAGE

## > Coordination locale



SÈVRE ET BOCAGE

## > Rédacteurs

DESNOUHES Blandine - CPIE Sèvre et bocage

BOUCHERON Claire - CPIE Sèvre et bocage

HEUGAS Tiphaine - LPO Vendée

CHARPENTIER Anne-Lise - CPIE Sèvre et bocage

## > Relecteurs



## > Financeurs



Région  
**PAYS DE LA LOIRE**



Retrouvez les Portraits environnementaux des intercommunalités ligériennes en ligne : <https://ligeo.paysdelaloire.fr/arcOpolePRO/resources/index.html>



# portrait

environnement

DU TERRITOIRE



## PAYS DE MORTAGNE (85)